

✝ Commanderies par département ✝

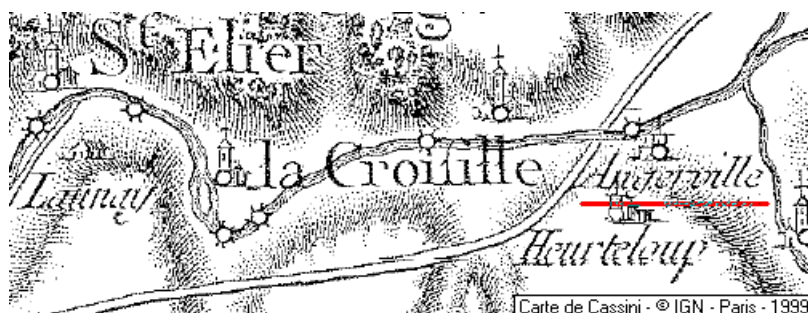
Les commanderies de France triées par département

Département de l'Eure

Angerville (27)

Domaine du Temple d'Angerville

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Conches-en-Ouche, Commune: Glisolles - 27



Domaine du Temple d'Angerville

Le plus ancien membre de la commanderie est sans contredit c'est Angerville, puisque nous trouvons dès 1154 une charte de Godefroy Vac qui, du consentement d'Hugues son fils, donne ce domaine aux Templiers. — Mais il n'existait plus au XIV^e siècle, car le Livre Vert n'en parle pas.

En 1205, Emeline d'Angerville, selon les termes du temps, donne a Dieu et aux frères de la milice du temple de Salomon toute la terre et le fief que Richard, fils de Seré, tenait d'elle, tant à Tournedos qu'au moulin de Baali, en présence de Richard de Fornals, Godefroy de Barquet, Simon de d'esches, chevaliers, etc.

Henri de Terri offre dans les mêmes conditions une pièce de terre située le long du chemin par lequel on va d'Angerville au Poiriée. M. A. le Prévost dit de Glisolles à la Croisille et la charte porte en effet « juxta cheminum per quod itur de Glisoliis apud la Groisille », mais il s'agit d'une autre pièce de terre, puisque dans la charte suivante on trouve « unam peciam terre site de lungo quemini per quod itur de Angerville ad Pirum, etc. »

Un autre bienfaiteur de la commanderie en ce pays, fut le chevalier Robert Neel offrant aux templiers deux pièces de terre près de l'orme de Glisolles, une autre bornée par le chemin de Glisolles à Angerville, une quatrième dans la paroisse d'Angerville « inter viam per quam itur de Angiervill ad Pirum », et une dernière au même endroit.

Abbé C. Guéry — Commanderie de Saint-Etienne de Renneville — Evreux Edition de 1896

Domaine du Temple d'Angerville

C'est bien le membre le plus ancien de la commanderie. Si le Livre-Vert n'en fait pas mention, c'est que probablement il n'existait déjà plus au XIV^e siècle. Il se composait d'une terre avec les hommes qui y résidaient, située sous Ansgerville, comprenant, en outre, un moulin et de grands bâtiments, appelés le Moulin de Masculey.

Ce domaine, qui n'était pas éloigné de celui de Bailly dont nous avons parlé, avait été donné par Gaudefroy Vac, du consentement d'Hugues, son fils, aux pauvres chevaliers du Temple, en vertu d'une charte de l'année 1154, expédiée en forme de vidimus en 1460 par le garde-scel de la prévôté de Beaumont-le-Roger.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Charte d'Angerville

1257. Henri Tyerri vend aux Templiers cinq vergées de terre à la perche de vingt-quatre pieds, contenues dans le fief d'Angerville, situé sur le territoire de Glisolles, près du chemin par lequel on va de Glisolles à la Croisille.

Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Angerville-La-Rivière, commune réunie à Glisolles

— Ancien fief.

— Angervilla, 1160, (Cartulaire de La Maison du Temple de Renneville)

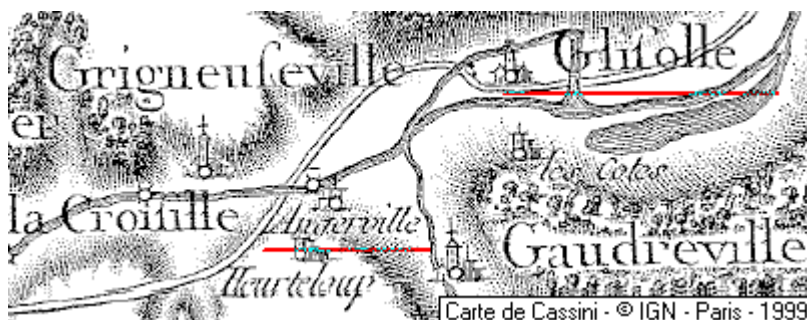
— Anguervilla, 1251, (Idem)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie

Bailly (27)

Maison du Temple de Bailly

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Conches-en-Ouche, Commune: La Bonneville-sur-Iton - 27



Cette Maison du Temple n'existe plus depuis le XVIe siècle

Fief qui était situé dans la paroisse de Glissoles. Il comprenait une maison et un grand moulin sur la rivière de l'Iton avec quelques terres.

Il avait été donné aux Templiers par un seigneur du pays, Richard de Tournedos qui, par ses lettres de l'année 1230, déclara laisser aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, son moulin de Bailly, près de Grisoles, *molendinum meum de Baale juxta Grisollas*, avec ses dépendances et la terre qui y touchait.

Par le même acte, Richard leur accorda toute la mouture de sa terre et seigneurie, sous la condition que lorsqu'il aurait à moudre ses grains au moulin de Bailly, il ne paierait aucun droit.

Il ajouta encore à sa donation une terre appelée le Champ de la Mare-Bufferaut, qui tenait au chemin du Mesnil

La maison et le moulin de Bailly n'existaient plus au XVIe siècle. Les terres et les revenus seigneuriaux étaient alors réunis au domaine de la commanderie de Saint-Etienne-de-Renneville.

Guillaume d'Angerville avait cédé aux Templiers la dîme des moulins:

Brosville, avec les membres d'Angerville,

La **Griserie**,

Bailly,

Glisolles et de l'écluse d'Hulne.

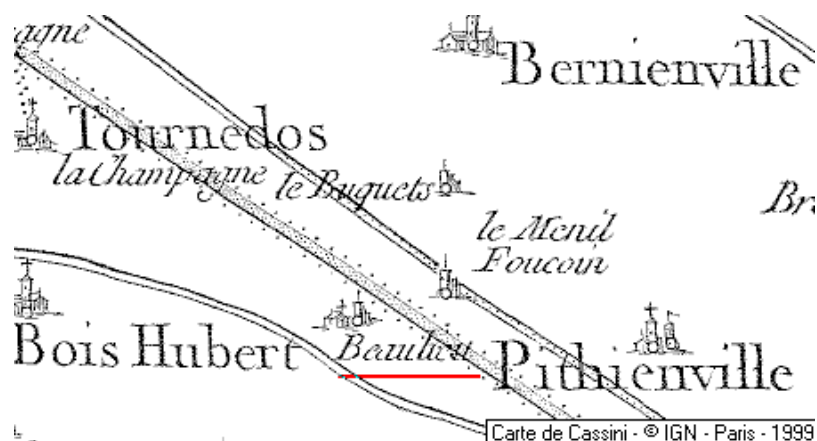
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Beaulieu (27)

Maison du Temple de Beaulieu

Département: Eure, Arrondissement et Canton: Commune: Bernienville - 27



Localisation: Maison du Temple de Beaulieu

La maison de Beaulieu, avec sa chapelle dédiée à sainte Suzanne, se trouvait dans la paroisse de Bernienville. Les terres qui en dépendaient, comptaient plus de 150 acres. C'était un fief que les Templiers avaient acquis au commencement du XIIIe siècle, de Guillaume et de Raoul Cavier, chevaliers. Ceux-ci, en vertu d'une charte de l'année 1207, en avaient abandonné la moitié aux frères du Temple, pour se libérer en partie des sommes qu'ils leur devaient, et avaient consenti à tenir des mêmes frères l'autre moitié, jusqu'au paiement intégral de leur dette.

Le domaine de Beaulieu s'accrut encore par des acquisitions de terres que les Templiers firent des seigneurs de Claville, du Fay et de la Fort.

Ces terres étaient situées à Claville, «apud Clavillam», à la Couture, au Champ-Giffard, «ad campuna Giffardi», au Travesain, à la Fosse-des-Payens, «ad fossam Paganorum», au Mesnil-Faucoin, «Menillo Fokuin», à la Forêt, «ad Forestam», au Champ-de-Faveril, au Champ-du-Breuil, «de Bruillio», au Fay, au Fond-du-Val, etc.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

La chapelle de Beaulieu

La chapelle de Beaulieu est un habitation privée, elle ne se visite pas

En 1373 le «Livre vert» est formel: aucune des neuf fermes de Renneville ne possède de chapelle (1). La visite de 1457 confirme cette constatation pour Beaulieu: «Audit lieu n'a point de chappelle», (2).

1. Legras Anne-Marie, l'Enquête pontificale de 1373.

2. Archives nationales, S 5558, folio 134.*

Quant à la visite de 1495 elle ne mentionne, dans cette exploitation, qu'une maison et une grange «pour le censier» (3).

Archives Nationales, S 5558, folio 56v°

Or, dans la première moitié du XVII^e siècle Beaulieu possède une chapelle, vraisemblablement érigée au siècle précédent, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal d'une visite effectuée vers 1630: «Et dudict Mantelon sommes allez en la ferme et metterye de Beaulieu ... dépendant de la paroisse de Claville, laquelle consiste en une chapelle, maison, deux grenches, estables à chevaux et à vaches, bergerie ...» (4).

4. Bois Gui, Crise du féodalisme, 1981.



Le cadastre de 1811 montre un bâtiment très court, terminé par une abside (fig 25)

Si les visiteurs de 1784 ne sont guère loquaces au sujet de cet édifice (5), ceux de 1789 le sont davantage: «Elle est pavée, carrelée, la charpente voûtée en planches au-dessus de l'autel, éclairée de deux croisées, construite en maçonnerie, couverte en tuiles, sans clocher ni cloches» (6).

5. «D'abord nous avons trouvé la chapelle au milieu de la cour, petit bâtiment isolé en maçonnerie et couvert en tuiles, où, après avoir fait nos prières, nous avons visité les vases sacrés ...» (*Archives nationales, S* 5570*).

6. *Archives nationales, S 4998 B2, 62e liasse, cité par l'Abbé Charles Guéry, La commanderie ..., p. 18.*



Le cadastre de 1731

Cette chapelle subsiste aujourd'hui, mais elle a perdu tout caractère du fait des modifications subies. Surélevée et allongée, elle a été transformée en maison d'habitation (fig 26).



Chapelle de Beaulieu (Fig. 26) - Sources: Michel Miguet

La grange de Beaulieu

La grange de cette même ferme a été muée en hangar par la suppression des murs gouttereaux. Approximativement orientée est-ouest, longue de 22, 50 m et large d'une douzaine de mètres à l'origine, elle se situe dans la partie est de l'enclos. Le mur pignon oriental, édifié en moellons de silex, est épaulé par deux contreforts. Entre ces contreforts, mais décalée vers le nord, ouvrait une large porte en plein cintre, aujourd'hui bouchée. Une petite baie en tiers-point perce le pignon (fig 28).



Le grange de Beaulieu - Sources: Michel Miguet

Le mur pignon occidental, bâti face à la cour, est en pan de bois. A l'intérieur, deux files de quatre poteaux soutiennent une charpente comportant quelques éléments anciens. La couverture (ardoises et tôle ondulée) est en mauvais état, tout comme le mur pignon

oriental.

source: Michel MIGUET, *Templiers et hospitaliers en Normandie*, CTHS, Paris, 1995.

Top

Bois-Hibou (Le) (27)

Maison du Temple Le Bois Hibou

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Vernon-Sud, Commune: Saint-Vincent-des-Bois - 27



Localisation: Maison du Temple Le Bois Hibou

La fondation

Elle a probablement été réalisée au milieu du XIII^e siècle. En 1231, Jean de Saint-Vincent, prêtre, fait don aux Templiers en pure et perpétuelle aumône du droit de patronage de l'église de Saint-Vincent.

Raoul le Flamand, seigneur du lieu, leur donne quatre ans plus tard le champ de Bordigny et de la Perruche, situé dans la même paroisse.

Lorsque Richard de Gomont, en 1271, abandonne à l'Ordre un demi-arpent de vigne sis à la « treille de Bussard », jouxtant la vigne du Temple, il fait ce don à la maison et aux frères de la milice du Temple de Bois-Hibou. La commanderie existe donc à cette date.

Le domaine

L'avancée des bois pendant la guerre de Cent Ans.

Pour le XIV^e siècle nous n'avons trouvé qu'une seule mention, d'ailleurs très allusive, ayant trait à cet établissement.

La seconde moitié du XV^e siècle est mieux documentée et les textes fournissent

quelques informations sur l'état des terres de la commanderie, après la guerre. La superficie de ces dernières est indiquée pour la première fois dans un acte de 1481: elle est alors de 60 acres.

Cet acte, passé devant tabellions jurés à Pacy, enregistre le renoncement de deux particuliers qui avaient pris à ferme la maison de Bois-Hibou.

On comprend, à travers cet abandon, qu'il devait exister encore bien des obstacles à l'exploitation normale du domaine et que le légitime bénéfice qu'on en escomptait s'avérait, en réalité, toujours aléatoire.

L'une des difficultés rencontrées était certainement la croissance des friches aux dépens des terres cultivables.

Deux documents suggèrent nettement cet envahissement du domaine par le buisson et l'épine.

En premier lieu un aveu de 1488 concernant deux acres de terre sises à **Saint-Vincent-des-Bois** et, précise le texte, « escruës en bois »; en second lieu le procès-verbal de 1495, bref mais éloquent: « La censè de Bois Hiboult pareillement par terre a cause des dictes guerres (des Angloys), out a quelque pou de terres labourables et sept arpens des prez et le surplus est en boys, baillè en argent pour XXII livres. » Quarante ans après la guerre les bâtiments n'ont pas été relevés et les bois, les friches ont gagné sur les labours.

Les vignes ont disparu.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995

Top

Bosc-Roger-en-Roumois (Le) (27)

Enclos du Temple de Bosc-Roger

Département: Eure, Arrondissement: Bernay, Canton: Bourgheroulde-Infreville - 27



1264, Robert Hamon, du Bourgtheroulde-Infreville, et Nicolas, du Thuit, vendirent aux Templiers de Sainte-Vaubourg tout ce qu'ils tenaient dans le fief du Temple à Dose-Roger en Roumois.

Duchemin, Pierre-Polovic - Histoire de Bourgtheroulde et de sa collégiale, page 17. Pont-Audemar 1888. - [Bnf](#)

Il y avait autrefois dans la paroisse de Bosc-Roger, un grand enclos où se trouvaient une maison et une chapelle, appelée la Chapelle-Marlel. Cette chapelle était desservie au temps des Templiers par un frère de l'Ordre. Elle le fut ensuite sous les Hospitaliers par un chapelain séculier qui était à la nomination du commandeur de Renneville.

La maison n'existait plus en 1757. Il restait la chapelle dédiée à la sainte Vierge, où le curé de Thuit-Signol *Département: [Eure](#), Arrondissement: [Bernay](#), Canton: [Amfreville-la-Campagne 27](#)* venait dire la messe tous les dimanches.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Bosc-Roger-en-Roumois, commune du canton de Bourgtheroulde

- Boscus Rogeri, 1261 (Charte de Saint-Louis)
- Rogeri Silva (Masseville)
- Bos Rogier, XIIIe siècle (P. Eudes Rigaud)
- Bosc Rogier, 1501 (Compte des revenus de la vicomté d'Elbeuf)
- Boisroger, 1631 (Tassin, plans et profilz)
- Boroger, 1684 (Colbert, coadjuteur de Rouen)
- Bosc-Roger-la-Londe, 1828 (L. Dubois)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Top

Bosnormand (27)

Fief du Temple de Bosnormand

Département: [Eure](#), Arrondissement: [Bernay](#), Canton: [Bourgtheroulde-Infreville](#), Commune: [Bosnormand - 27](#)



Localisation: Fief du Temple de Bosnormand

C'était un fief noble qui s'étendait dans la paroisse de Bos-Normand, ainsi que dans celle de Bose-Roger, à La Breholière et à Boscherville, où le Commandeur avait des cens et des rentes seigneuriales.

Le domaine comprenait une maison avec quarante acres de terre et un moulin, nommé le Moulin-du-Temple.

Il appartenait au Commandeur la moyenne et basse justice à Bos-Normand, le patronage et la collation de la cure avec la dîme du lieu et celle des Ecamaux. Il jouissait du droit de faire pâturer ses bestiaux dans la forêt de La Londe, et d'y prendre le bois de chauffage pour sa maison de Bos-Normand. Il avait en outre une branche d'un fief, qu'on appelait la terre et prévôté de Cesseville-la-Champagne.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Bos-Normand, commune du canton de Bourgtheroulde

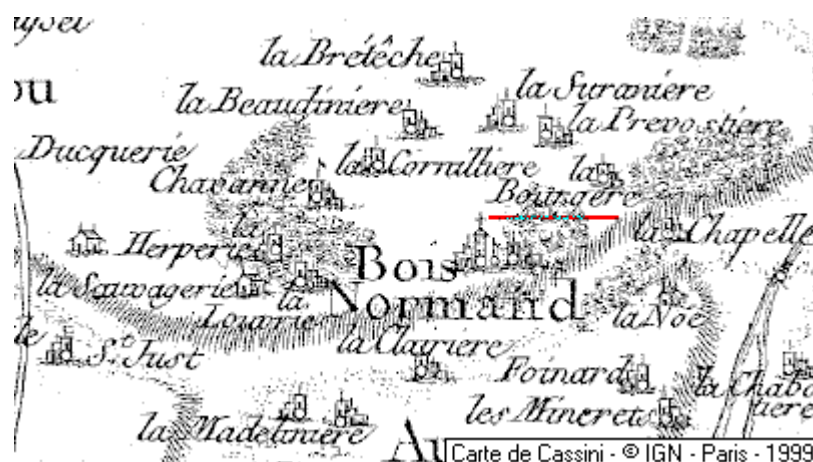
- Boscus Normand, 1203 (M.R)
- Bis normand, XIIIe siècle (P. Eudes Rigaud)
- Boscus Normani, 1247; Boscus Normandi, 1253 (Charte de la Maison du Temple de Sainte-Vaubourg)
- Silca Normanni (Cartulaire de Lyre)
- Bosc Normant, 1501 (Comptes des revenus de la Vicomté d'Elbeuf)
- Boisnormand, XVIIe siècle (Aveu du Commandeur Hospitalier de Champignolles)
- Bos-Normand est appelé Saint-Aubin dans une charte de 1247 (Chamillon et Caresme)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Bourgere (La) (27)

Maison du Temple de La Bourgère

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Rugles, Commune: Bois-Normand-près-Lyre - 27



Maison du Temple de La Bourgère

C'est à Philippe Agate, le précepteur de Sainte-Vaubourg, que nous devons de connaître la maison du Temple de La Bourgère, en la chapelle de laquelle il avait été reçu, vers 1281 ou 1282, par le précepteur de Normandie: « in capella domus Templi de Burgere, in Vugassino Normanno, Rothomagensis diocesis. »

Le Dictionnaire topographique du département de l'Eure, tout en mentionnant La Bourgère comme un lieu-dit du hameau de Bois-Normand, n'ajoute aucun détail qui vienne confirmer notre identification avec la maison du Temple dont il est ici question.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, page 429

Requisitus ubi, quando et qualiter et a quo receptus fuerat, respondit se fuisse receptum in capella domus Templi de Burgere, in Vugassino Normanno Rothomagensis diocesis, sunt circa XXX anni, [per] Alveretum servientem quondam, tunc preceptorem Normanie, presentibus fratribus Andrea de Rosayo preceptore de Ara Vallis Dionisii, Guidone de

Brotone et Guillelmo de sancto Taurino servientibus, deffunctis, in hunc modum: nam requisivit panem et aquam, societatem et vestitum ordinis, amore Dei, et dictus receptor respondit quod grandem rem petebat et quod bene deliberaret, quia oporteret eum multa dura sustinere, esurire quando vellet comedere, vigilare quando vellet dormire et econtra, et consimilia. Post que fecit eum vovere et jurare super quoddam missale apertum castitatem, obedienciam, et vivere sine proprio, et pro posse suo juvaret -429- ad acquirendum regnum Jerosolomitanum.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Guillaume Le Bœuf

Guillaume Le Bœuf, chevalier, seigneur d'Osmoy, rappelé avec cette qualification dans une charte, en date du mois de novembre 1220.

Du mariage de Guillaume Le Bœuf avec Marguerite de Borron étaient issus :

1. Raoul.
2. Guillaume Le Bœuf, commandeur de la Maison du Temple de La Rochelle, cité dans des lettres de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, en date de l'an 1214, comme ayant dû recevoir pour ce prince une somme de trente mille livres, destinée à la comtesse d'Angoulême ; Guillaume Le Bœuf était, en avril 1249, commandeur de la maison de Burgère, ainsi qu'il résulte d'une donation faite aux Templiers, à son instance, par Raoul Le Bœuf, son neveu.

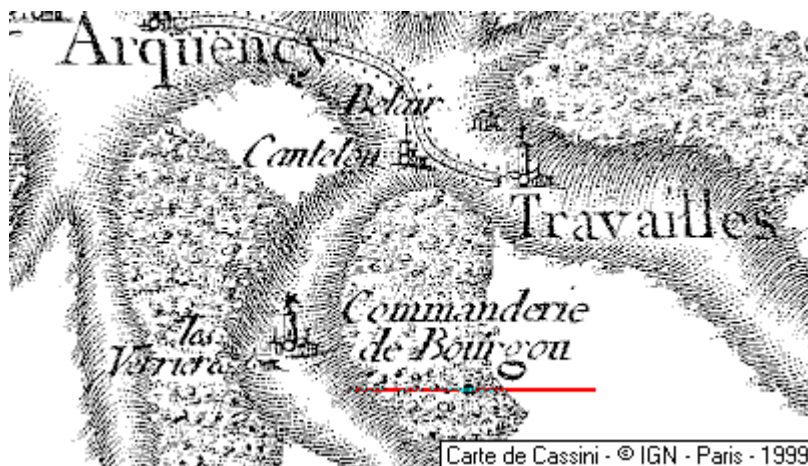
*Sources: Birague, Aimé-Antoine de. Histoire générale des maisons souveraines, princières, ducales et des autres maisons nobles, des hommes d'Etat, de guerre, de science et d'art, page 6, tome I. Archives Historiques, rue de Richelieu Paris 1851-1852 - **Bnf***

Top

Bourgout (27)

Maison du Temple de Bourgout

Origine templière, ancien diocèse de Rouen, département de l'Eure, arrondissement et canton des Andelys, commune Harquency.



Localisation:

Si quelques libéralités ont pu être faites à l'Ordre à la charnière des XIIe et XIIIe siècles, c'est incontestablement la donation de 60 acres d'un seul tenant qui fonde la commanderie en 1219. Le donateur est Robert Crespin, seigneur d'Harquency. Un don d'importance équivalente intervient trois ans plus tard, en août 1222: Amaury de Verclives donne aux Templiers, en pure aumône, 60 acres de terre situées au Mesnil-Verclives in virgulto, in terra, in hospitibus.

En 1225, c'est Guillaume Crespin, neveu de Robert, qui concède aux mêmes frères 20 acres de bois touchant aux terres données par son oncle. C'est encore, en 1226, la donation par Jean de Borriz, ou Boury, chevalier, de tout le bois qu'il possédait dans la paroisse de Boisemont.

Il autorise les Templiers à en disposer à leur guise; ils peuvent le conserver, le céder à d'autres, ou le mettre en culture: « Preterea volo et concedo quod liceat eisdem fratribus dictam elemosinam in proprio usus tenere vel aliis tradere vel ad agriculturam reducere. »

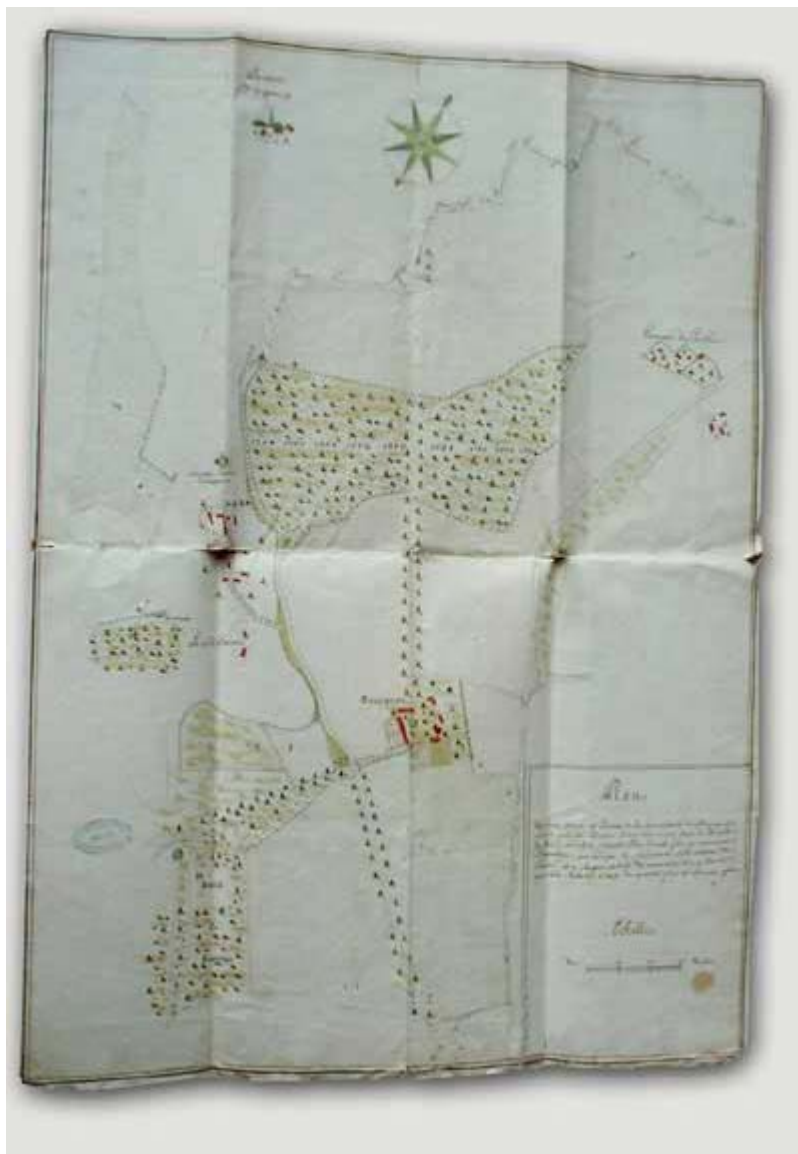


La Grange de Bourgoult, ancienne commanderie de Bourgoult

Ce Jean de Borriz semble avoir favorisé, sinon suscité, la plupart des dons faits au Temple dans la paroisse de Boisemont entre 1219 et 1235; soit qu'il ait confirmé les donations faites par ses propres vassaux ou par ses tenanciers, soit qu'il ait été présent lors de la confirmation effectuée par un autre seigneur.

Enfin, dans la décennie 1230 -1240, les templiers reçurent des dons de terre à Cahaignes, où ils installèrent une exploitation dépendant de Bourgoult. Néanmoins la commanderie existait déjà en 1231 et possédait sa chapelle puisqu'en juillet de cette même année, Aceline, veuve de Richard le closier, de Longueville, donne aux templiers un demi-muid de vin blanc sur sa vigne de Longueville « ad usum capellanie sue de Borgout. »

En une douzaine d'années la commanderie de Bourgoult avait donc été constituée avec ses trois exploitations satellites situées au Mesnil-sous-Verclives, à Boisemont et à Cahaignes.



Terrier de la commanderie de Bourgoult

Le domaine du chef-lieu de commanderie est donc composé en 1225 de 80 acres (60 + 20). Par la suite les Templiers de Bourgoult reçurent d'autres dons de terres et firent d'autres achats, mais aucun terrier, aucun procès-verbal d'arpentage de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle ne nous étant parvenu, la superficie atteinte par le domaine à cette époque nous est inconnue. Et, sur ce point, en dépit de nombreuses informations touchant les terres, la documentation n'est pas plus riche pour les XIVe et XVe siècles. La première mention précise est postérieure au Moyen Age puisqu'elle date d'octobre 1541.

La commanderie possède alors 90 acres de terres ou environ, 20 acres de bois de haute futaie et 7 acres de bois taillis.



Plan cadastre de la commanderie de Bourgout

Dépendances et membres de Bourgout.

En dehors des fiefs de **Mesnil-sous-Verclives**, **Boisemont** et **Cahaignes**, les Templiers de Bourgout possédaient des biens fonciers et des rentes au **Buisson-Hellouin**, dans la paroisse de **Lisores**, des terres au **Coudray-en-Vexin**, des terres et des rentes à **Tourny** et une rente de 12 muids de vin sur les domaines de **Vernon**, de **Gisors** et des **Andelys**. Ils avaient également une maison à **Vernon** ainsi peut-être qu'aux **Andelys** où ils possédaient des terres.

Au XIVe siècle les hospitaliers réunirent à la baillie de Bourgout l'établissement de Bois-Hibou et celui de (Campigny possession Hospitalière).

D'après l'abbé Guéry, on trouvait à la fin du XVIIIe siècle des biens fonciers et des cens et rentes appartenant à Bourgout dans plus de soixante paroisses.

La propriété au XIXe siècle et aujourd'hui. Vendue comme bien national le 23 ventôse an 3 (13 mars 1795), moyennant la somme de 300 000 livres, l'ancienne commanderie subit peu de modifications, tant en ce qui concerne les terres qu'en ce qui touche les bâtiments. Le cadastre dressé vers 1830 montre un domaine pratiquement inchangé par rapport aux plans du siècle précédent.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995

Maison du Temple de Bourgout

La commanderie de Bourgout était située à une lieue des Andelys, sur la paroisse d'Harquency. Quelques personnages ayant donné en ce lieu diverses parties de bois aux Templiers, ceux-ci les défrichèrent et y formèrent un établissement de leur Ordre.

Le premier de ces personnages était Robert Crespin, seigneur d'Harquency, qui, par ses lettres de l'année 1219, déclara que, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, il avait donné aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, en pure aumône, soixante acres de terre, à la mesure de 24 pieds par perche, de son bois, situé dans la paroisse d'Harquency, au bois de Bourgout, « in parochia de Arquenciaco, in bosco de Burgout », à la mare Huonet, et à l'Epinye, « ad Spinetum. »

Il ajouta à cette donation le droit d'herbage dans toute sa terre, champs ou bois, à l'exception de ses taillis, ainsi que le droit de panage pour les porcs des Templiers dans tous les lieux quelconques de son domaine.

Il leur donna en outre un de ses hommes, Pierre de Vesly, avec son tènement à Cantelou « Canteloa » et la rente de dix sols qu'il lui payait tous les ans à Pâques.

Une autre donation fut faite au mois d'avril 1225, par Guillaume Crespin, neveu de Robert, par laquelle il concéda aux mêmes frères du Temple vingt acres de terres plantés de bois, tenant, à ceux donnés par son oncle, et touchant aux terres des Verrières, « terris de Verrariis. »

Les Templiers avaient la faculté de labourer ces bois, et de les mettre en culture, à la condition que, s'ils usaient de ce droit, ils renonceraient à la rente d'un marc d'argent que le donateur leur payait chaque année, de l'aumône de son aïeul, le chambellan de Tancarville.

La maison de Bourgout ne tarda pas à s'établir, car nous la trouvons mentionnée dans une charte du même Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, « de Danguto », du mois de mars 1227, par laquelle celui-ci approuva et confirma aux frères de la maison du Temple de Bourgout, « domus Templi de Burgoud », les donations faites ci-dessus par lui et par son oncle Robert Crespin.

Cela n'empêcha pas Guillaume de contester plus tard aux Templiers les droits d'herbage et de panage à eux concédés dans la donation de Robert. Mais enfin un

accord s'établit entre eux en mai 1256, par lequel Guillaume leur reconnut ces droits dans tous ces bois, après la septième feuille, en exceptant toutefois les bois de Lysors: « Lyons-la-Foret » et de Gisencourt: « Gisors. » De plus, le dit Guillaume leur accorda l'exemption du péage et des coutumes de son travers de Saint-Clair, pour toutes les choses servant à leur usage.

La chapelle du Temple de Bourgout venait d'être construite, lorsqu'une noble dame, du nom d'Asseline, veuve de Richard le Clozier de Longueville, donna au mois de juillet 1231, pour le service de la chapellenie « de Borgout », un demi-muid de vin blanc à prendre chaque année, au temps des vendanges, dans sa vigne des Closeaux, sur le territoire de La Garennelle: « à droite d'Harquency; carte Cassini. »

Plusieurs acquisitions furent faites ensuite par les Templiers, en vue d'augmenter leur domaine de Bourgout. Ils achetèrent en 1231, d'un nommé Godefroy Gobelin, toute la terre qu'il tenait d'eux, en la paroisse d'Arquencie, au territoire de Thueis, au milieu des terres appartenant au Temple.

Au mois de mai 1265, Jean Crespin, seigneur de Suzay, « de Seuseio », leur céda par voie d'échange, son bois de l'**Epinaye**, « nemus de Lespinei », en la paroisse d'Arquency, contre des terres que les Templiers lui abandonnaient à Boisemont, village voisin.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de Bourgout, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse d'Harquency. Son domaine consistait en une grande maison ou château, avec basse cour, et une chapelle dédiée sous les Templiers à Notre-Dame du Temple, et sous les Hospitaliers à saint Jean-Baptiste, dans laquelle on disait la messe trois jours la semaine.

Le manoir seigneurial comprenait un enclos de quatre acres, entouré de mur, et situé sur le chemin conduisant aux Andelys. Autour du manoir et de la ferme, se trouvaient 93 acres de terre en labour et plusieurs petits bois:

Nommés le Bois-Clos (6 acres).

Le Bois de Fourneaux (4 acres).

Le Bois de Bourgout.

De la Vincelette (22 acres).

Ainsi que le bois du Vert-Buisson (4 acre).

La commanderie comptait au nombre de ses membres:

Le domaine du Vert-Buisson, à Boisemont.

Le fief noble du Mesnil-sous-Verclives.

Le domaine de Cahaignes.

La maison du Temple de Vernon.

La maison du Bois-Hibou, près de cette ville.

La terre et seigneurie du Buisson-Hellouin à Lisores.

Après 1312, les Hospitaliers, en prenant possession de cette commanderie, voulurent en augmenter les revenus par l'adjonction d'une autre commanderie qu'ils avaient: l'Hôpital de Campigny, près de Pont-Audemer.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Biens du Temple à Bourgout

On trouve, en 1248, Guillaume de Connelle, frère de Robert de Connelle, cleric, donnant aux Templiers de Bourgout, dans la paroisse de Port-Mort, cinq sous de rente dus par Jehan Boutel de Fraiteville.

Sources: Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. volume 30, page 329. Paris 1864.

La Grange de Bourgout

De nos jours la Grange de Bourgout est devenue un Hôtel restaurant, vous pouvez voir sur le site, de très belles images de la [grange](#)

Top

Brettemare (27)

Maison du Temple de Brettemare

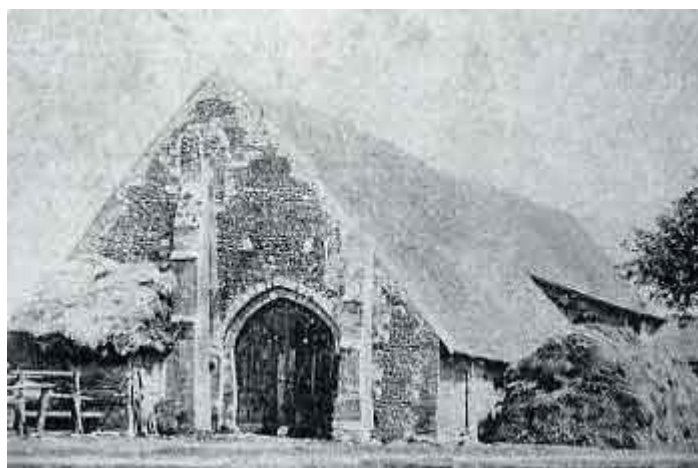
Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton - 27



Localisation: Maison du Temple de Brettemare

L'ancienne Maison du Temple, elle se trouvait entre Sacquenville et Pithienville, dont l'existence nous est révélée dans des lettres du seigneur Robert le Tallouot de Sacquenville, du mois de juillet 1262, par lesquelles celui-ci déclare avoir donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Brettemare, « preceptori et fratribus militie Templi apud Bretemaram commorantibus », une terre sous le Bois-Jocelin, tenant au chemin de Berengeville à Rublemont, « a Berengier-villa apud Rublemont. »

Mais les Templiers étaient à Brettemare longtemps avant l'époque dont nous parlons. Des lettres du prieur et des frères de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, du mois de février 1221, accordaient à cens aux hôtes du Temple de Brettemare, « apud Brutemaram », un acre de terre dans la paroisse de Tournedos, « de Tornedos », près du Bois Vieil.



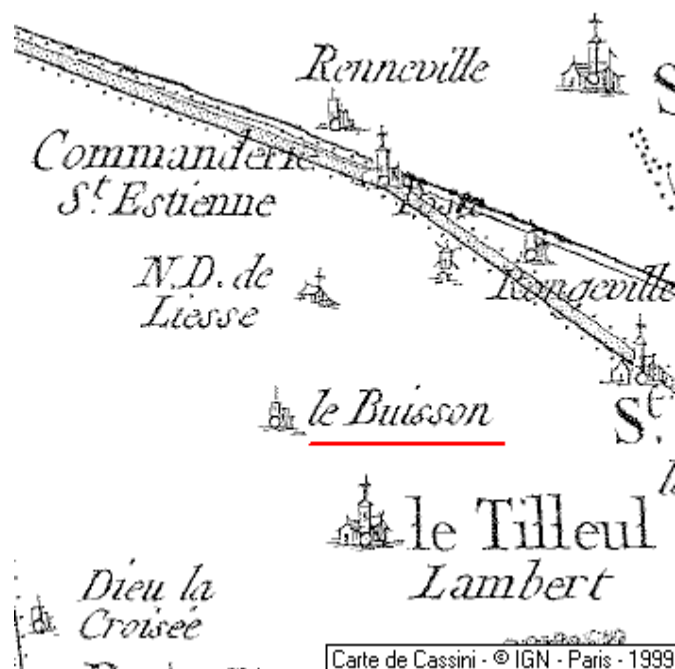
Grange de Brettemare avant 1914

Un autre document mentionne encore la maison du Temple de à Brettemare, c'est une charte de Hugues du Moulin-Heulin, « de Holendino Ruelin », de l'année 1238, par laquelle ce seigneur vendit, ainsi qu'il le déclare, aux frères du Temple, dans la maison de Brettemare, « fratribus Templi in domo de Bretomare », la moitié d'un pré dans la paroisse de Tourneville.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Buisson (Le) (27)

Fief du Temple le Buisson

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Evreux, Commune: Tilleul-Lambert - 27

Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Localisation: Fief du Temple le Buisson

Situé dans la paroisse de Tilleul-Lambert, le fief du Buisson avait été donné au XIII^e siècle par une noble dame, Albérède du Buisson, veuve de Nicolas Lesage, aux frères de la chevalerie du Temple de Normandie, résidants à Saint-Etienne-en-Campagne, par les lettres de donation qui sont datées du mois de juin 1263, Albérède disposait en leur faveur, de sa maison au Buisson, paroisse de Tilleul-Lambert, de la garenne qui dépendait, du bois de l'Angle ou du Coin-Auculfe, d'une pièce de terre au Champ-Dolent, et de plusieurs autre appelées le Champ de la Marnière; le Champ de la Proche; le Champ de la Mare aux Epines; le Champ Goisbot, avec des droits de champart et de cens en argent et en chapons.

Jean d'Harcourt, de qui ce fief relevait, l'amortit la même année, en faveur des nouveaux possesseurs.

Il est probable que le domaine du Buisson fut incorporé dans celui du chef-lieu de la commanderie de Saint-Etienne de Renneville, car il n'en est plus fait mention, à partir de la fin du XIII^e siècle.

Cahaignes (27)

Domaine du Temple de Cahaignes

Département: Eure, Arrondissement: Andelys, Canton: Ecos - 27



Localisation: Domaine du Temple de Cahaignes

Ce domaine fut créé par les chevaliers du Temple, au moyen de plusieurs acquisitions qu'ils firent, à partir de la fin du XIIe siècle.

Un seigneur de Cahaignes, Raoul de Cabanes, leur donna, vers 1198, une terre, appelée Millères.

En 1236, un autre seigneur du pays, Guillaume Bengnart de Autevesnes, leur fit don du tiers de son héritage, situé entre Ettan et Andele, consistant en terres, maisons, droits de cens et de champart, sans y comprendre toutefois deux acres de terre et une maison touchant à l'église d'Authevernes, « juxta ecclesiam de Autevesne », avec une rente de dix sols qu'il avait donnée à ladite église.

En 1239, les Templiers firent un échange avec les religieux de la Sainte-Trinité du Mont-de-Rouen. Ils leur cédèrent des biens que leur avait donnés Guillaume d'Authevernes; et ils reçurent des religieux en contre-échange, dix-sept acres de terre dans la paroisse de Cahengnes, sous la condition que le curé du lieu jouirait de la dîme de ces terres.

Mais la principale acquisition que les Templiers firent à Cahaignes, eut lieu au mois de

décembre 1240. Une noble dame, nommée Ausende, veuve de Jean de Viane, leur fit don et aumône, cette année-là, d'une maison et de plusieurs pièces. de terre, situées au chemin de **Gisancourt**, au-dessus de Carete, sous l'église de Kahengnes, à la Marlette, « apud Malletain », au chemin de Requiecourt, aux terres de Fontenay, « de Fontegneio », etc.

En 1253, Hugues de Grimonval abandonna aux Templiers de Burgout, la haute justice qu'il avait dans une terre à Kahaingnes, tenant au chemin de Cantiers.

La maison de Cahaingnes fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Il ne restait plus, en 1495, que les terres réduites à 24 acres, qu'on affermaient alors avec les droits seigneuriaux, 24 mines de froment et 4 mines d'avoine.

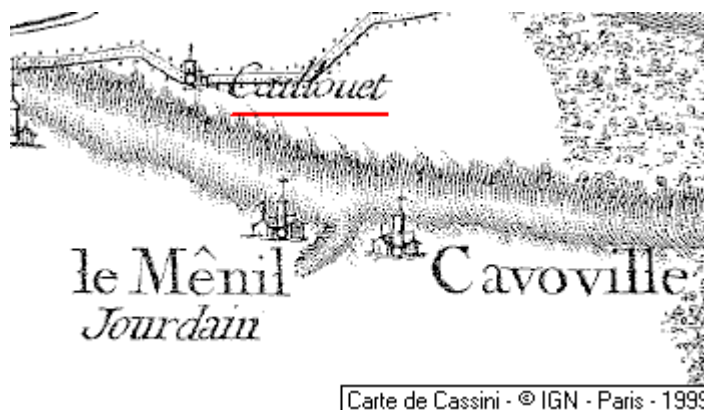
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Caillouet (27) (27)

Seigneurie de Caillouet

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Pacy-sur-Eure - 27



Carte de Cassini - © IGN - Paris - 1999

Localisation: Seigneurie de Caillouet

Domaine seigneurial de Caillouet

Les Templiers possédaient à Caillouet, dans les enclaves de la paroisse de Mesnil-Jourdain, une seigneurie, qu'on nommait la seigneurie du Temple, laquelle consistait en domaine fieffé, c'est-à-dire en maisons, terres et héritages tenus à cens et devant rentes.

Sous les Hospitaliers, le revenu de cette seigneurie était réduit à fort peu de chose.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

Chanu (27)

Maison du Temple de Chanu

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Pacy-sur-Eure, Commune: Villiers-en-Désœuvré - 27



Maison du Temple de Chanu

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de la commanderie du Temple de Chanu, on n'y comptait qu'un seul membre: la maison d'Heurgeville. C'est pour en augmenter les revenus qu'ils y ajoutèrent, au XIV^e siècle, la commanderie de Prunay; et au XV^e, celles de la Haie du -Val-Saint-Denis et de Fontaine-la-Cado, appelée depuis Fontaine-Heudebourg.

De ces quatre commanderies réunies en une seule, Chanu reste toujours le chef-lieu de baillie. En 1763, le Commandeur, qui était alors le chevalier de Guines de Bonnières, dans une requête présentée au Roi, pour obtenir des lettres de terrier, se plaignait de la disparition de beaucoup de titres de sa commanderie, et jugeait nécessaire, pour parer à cet inconvénient, de faire reconnaître par ses vassaux les cens et rentes seigneuriales qu'ils lui devaient.

Cela peut expliquer l'absence de documents anciens sur le Temple de Chanu et ses dépendances. Le Livre-Vert nous fait connaître le revenu de cette maison en 1373. Il

n'était que de vingt livres seize sols huit deniers, à cause de l'état de ruines où la guerre avait plongé la commanderie.

Les 160 arpents de terre qui formaient le domaine de Chanu ne rapportaient alors que huit livres.

« A la maison de Chanu, appartient deux charrues de terre labourable, pour chacun arpent, XII deniers parisis, de quoy il y a VII xx, ainsi valent VIII livres. »



Commanderie de Chanu - Sources: Mairie de [Chanu](#)

Ces terres étaient situées sur les territoires de Villiers en Désoeuvre (27) et de Bueil (27), et avaient été acquises en partie par les Templiers dans la première moitié du XIII^e siècle. Nous avons trouvé des lettres de Robert, seigneur de Bueil, du mois d'avril 1239, qui confirmaient et amortissaient la vente faite par Jean des Essarts, chevalier, aux Templiers, pour le prix de 173 livres parisis, de quarante-trois journaux et un quartier de terre à semence, au territoire de Bueil, « in territorio de Bouol », aux lieux dits: à la Couture, près du bois d'Halencourt, à la Couture-de-Villiers, à la Pierre-Tournante, à la Grande-Couture, derrière l'église de Villiers, « retro monasterium de Vylers », à la Couture de la Croix-Bejet, et à la Couturelle de Mesler.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495:

« Au-dit lieu de Chanu, y a une chappelle fondée de Nostre Dame du Temple, chargée de trois messes par semaine. Au près de la chappelle et dedens le villaige, est la maison de la commanderie qui a été refaite à neuf par le commandeur actuel, frère Nicole Louchart, chappelain. »

« En ladite maison, le Commandeur a toute justice, et pareillement sur le villaige où sont

environ XXXVI feuz, tous justiciables et subjects de la commanderie et justice levée. »

Le Commandeur était seul seigneur temporel et spirituel de Chanu. Il avait le patronage et la collation de la cure du lieu, comme aussi des cures de **Saint-Illiers-le-Bois** (*Département: Yvelines, Arrondissement: Mantes-la-Jolie, Canton: Bonnières-sur-Seine - 78*) et de **Brécourt** (*Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Vernon-Sud - 27*)

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Chanu: le fief de Hallot, commune de Villiers en Désoeuvré (27), appartenant en 1761 à Charles de Bence, chanoine d'Evreux, Jean-Baptiste de Bence, curé de Serez, son frère, et autres, et comprenant une maison avec des terres sur le chemin d'Heurgeville (27) à Lommoye (78).



*Commanderie de Chanu - Sources: Mairie de **Chanu***

Le second fief, nommé le fief Bataille (27), s'étendait dans les paroisses de Chanu, Villiers en Désoeuvré, Saint-Chéron et Bueil, avec droit de basse justice sur les vassaux tenant héritages, droits de cens, champart, etc.

Il appartenait en 1763, à Louis-Antoine-François Doublet; chevalier, seigneur de Lorey, Saint-Chéron et Villegats.

La maison de la commanderie était située le long du chemin de Vernon à Dreux. Elle avait deux moulins sur un petit étang: l'un appelé le moulin d'en bas; et le second, le Moulin d'en haut, avec logement pour le meunier, et vingt arpents de terre.

Les terres de Chanu, au nombre de 80 arpents, étaient affermées en 1581, 100 livres, à raison de 25 sols l'arpent.

Maison du Temple de Chanu

Lorsque les Hospitaliers reçurent la Commanderie au début Du XIVe siècle, ils

héritèrent d'un domaine de plus de 130 hectares que le Templiers avaient constitué par des défrichements et des dons en terre. Il allaient dès lors la transformer progressivement en une véritable seigneurie en étendant leurs droits et leurs domaines. Celle-ci courait sur les paroisses d'Heurgeville et de Chanu ainsi que sur le fief du Hallot et le fief Bataille, situé dans les paroisses de Bueil, Chanu, Villiers et Saint-Chéron.



Commanderie de Chanu - Sources: Mairie de [Chanu](#)

Le commandeur, véritable seigneur temporel, y possédait un droit de justice, percevait de nombreuses rentes en nature ou en argent tels les dîmes et le champarts.

Il possédait aussi une grange dîmière à Heurgeville qui lui permettait d'entreposer une partie des récoltes perçues, ainsi que deux moulins situés un peu au nord de Chanu et certainement reconstruits à la même époque que le logis seigneurial.

Ces deux moulins à eau, alors connus sous les noms de Moulin d'en Haut et de Moulin d'en Bas étaient loués par les Hospitaliers.

Peu nombreux, ces derniers préféraient en effet tirer des revenus de leurs terres plutôt que de les exploiter directement; ils les affermèrent progressivement et aux XVIIe et XVIIIe siècles leur domaine avait diminué de moitié.

Seigneur spirituel enfin, le commandeur nommait les desservants des paroisses d'Heurgeville et de Chanu et un passage aujourd'hui dans le mur mitoyen séparant la Commanderie de l'église Saint-Pierre lui permettait d'y accéder directement.

Si les noms des différents commandeurs qui se succédèrent à partir du XVe siècle sont connus, ceux de la période templière sont aujourd'hui oubliés à l'exception du frère Simon de Quincy qui dirigeait la Commanderie à la fin du XIIIe siècle au moment où les Templiers se replièrent en Europe.

Parmi les plus célèbres sans doute faut-il retenir les noms de Claude de la Sangle, commandeur de 1525 à 1533, qui devint le Grand Maître de l'Ordre en 1554 et d'Albert de Roncherolles, commandeur de 1672 à 1697, issu de la famille des seigneurs de Pont

Saint-Pierre qui portait le titre de Premier Baron de Normandie. Le dernier commandeur le frère François de Lombelon des Essarts, résidait peu à Chanu et la Révolution vint le surprendre à son domicile parisien juste avant que la Commanderie ne soit déclarée bien national et vendue.

Sources: Pierre MOLKHOU, Les chevaliers du Christ - Les Confluences de la Mémoire - 1996.

Chanu d'après les documents du Procès

Pour expliquer l'absence de documents anciens sur le Temple de Chanu et ses dépendances. Le Livre-Vert nous fait connaître le revenu de cette maison en 1373. Il n'était que de vingt livres seize sols huit deniers, à cause de l'état de ruines où la guerre avait plongé la commanderie. Les 160 arpents de terre qui formaient le domaine de Chanu ne rapportaient alors que huit livres.



Commanderie de Chanu - Sources: Mairie de [Chanu](#)

Nous avons dit que frère Simon de Quincy, précepteur de la baillie du Temple de Prunay, était venu à deux reprises, vers les années 1291 et 1295, en la maison du Temple de Chanu; dans ce second cas, Simon est même donné comme précepteur de la maison, « Procès, tome II, pages 311, 384 »: « de Themis » alias « de Chounes. »

C'est assurément de Chanu dont il est question dans le journal du trésor du Temple:

Le 4 juillet 1295, de preceptore Ville Dei et Chamitarum (sic, pour: Chanutarum) 304 livres, etc.

Le 3 juillet 1296, de preceptore Chamitarum 22 livres, etc.

De Herberto Flamingo 80 livres, super preceptorem Chamitarum, etc.

« Mémoire sur les opérations financières des Templiers, pages 176, 809 »

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, page 341

Item frater Robertus de Momboin, etatis quadraginta annorum, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei plenam, puram et integram dicere veritatem, et requisitus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Themis in ballivia de Prunay, per fratrem Symonem de Quinci preceptorem dicte ballivie, sexdecim anni sunt elapsi vel circa, presentibus fratribus Guillelmo de Braie et fratre Egidio Monachi militis, et quibusdam aliis fratribus de quorum nominibps non recolit.

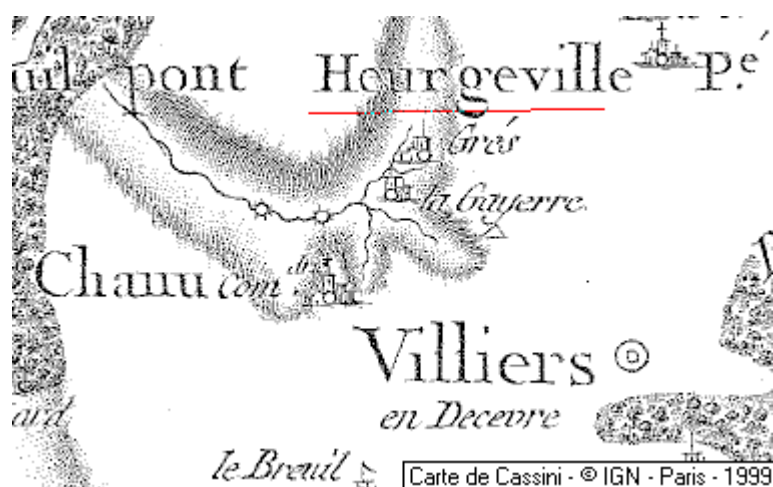
Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Procès des Templiers, tome II, page 384

Item frater Johannes de Chounes, etatis XXXII annorum, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Chounes per fratrem Symonem de Quinci preceptorem dicte domus, XII anni sunt elapsi, presentibus fratre Galtero de la Sotiere et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Chanu



Localisation: maison d'Heurgeville

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de la commanderie du Temple de Chanu, on n'y comptait qu'un seul membre: la maison d'Heurgeville. C'est pour en augmenter les revenus qu'ils y ajoutèrent, au XIVe siècle, la commanderie de Prunay; et au XVIe, celles de la Haie-du-Val-Saint-Denis et de Fontaine-la-Cado, appelée depuis Fontaine-Heudebourg.

De ces quatre commanderies réunies en une seule, Chanu reste toujours le chef-lieu de baillie. En 1763, le Commandeur, qui était alors le chevalier de Guines de Bonnières, dans une requête présentée au Roi, pour obtenir des lettres de terrier, se plaignait de la disparition de beaucoup de titres de sa commanderie, et jugeait nécessaire, pour parer à cet inconvénient, de faire reconnaître par ses vassaux les cens et rentes seigneuriales qu'ils lui devaient.

Cela peut expliquer l'absence de documents anciens sur le Temple de Chanu (301) et ses dépendances. Le Livre-Vert nous fait connaître le revenu de cette maison en 1373. Il n'était que de vingt livres seize sols huit deniers, à cause de l'état de ruines où la guerre avait plongé la commanderie. Les 160 arpents de terre qui formaient le domaine de Chanu ne rapportaient alors que huit livres. « A la maison de Chanu, appartient deux charrues de terre labourable, pour chascun arpent, XII deniers parisis, de quoy il y a VII xx, ainsi valent VIII livres. »

Domaine du Temple de Bueil



Localisation: Domaine du Temple de Bueil

Ces terres étaient situées sur les territoires de Villiers-en-Désœuvre et de Bueil, et avaient été acquises en partie par les Templiers dans la première moitié du XIIIe siècle.

Nous avons trouvé des lettres de Robert, seigneur de Bueil, du mois d'avril 1239, qui confirmaient et amortissaient la vente faite par Jean des Essarts, chevalier, aux Templiers, pour le prix de 173 livres parisis, de quarante-trois journaux et un quartier de terre à semence, au territoire de Bueil, « in territorio de Bouol »

Bueil, commune du canton de Pacy.

- Boolium, 1264 (Cartlaire de Lyre)
- Boele, (Cartulaire de Saint-Taurin)
- Buellum, (Catrulaire d'Ivry)
- Buellium, (prévôté d'Evreux)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Aux lieux dits:

- A la Couture, près du bois d'Halencourt,
- A la Couture-de-Villiers,
- A la Pierre-Tournante,
- A la Grande-Couture, derrière l'église de Villiers, « retro monasterium de Vylers »,
- A la Couture de la Croix-Bejet, et
- A la Couturelle de Mesler.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495: « Au-dit lieu de Chanu, y a une chappelle fondée de Nostre Dame du Temple, chargée de trois messes par semaine. Auprès de la chappelle et dedens le villaige, est la maison de la commanderie qui a été refaicté à neuf par le commandeur actuel, frère Nicole Louchart, chapelain. »

« En ladite maison, le Commandeur a toute justice, et pareillement sur le villaige où sont environ XXXVI feuz, tous justiciables et subjects de la commanderie et justice levée. »

Le Commandeur était seul seigneur temporel et spirituel de Chanu. Il avait le patronage et la collation de la cure du lieu, comme aussi des cures de Saint-Illiers-le-Bois et de Brécourt, sous La Heunières.

Fief du Temple de Hallot



Localisation: Fief du Temple de Hallot

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Chanu: le fief de « Hallot », commune de Villiers-en-Désœuvré, appartenant en 1761 à Charles de Bence, chanoine d'Evreux, Jean-Baptiste de Bence, curé de Serez, son frère, et autres, et comprenant une maison avec des terres sur le chemin d'Heurgeville à Lommoye.

Hallot (Le), ancien château et hameau de Villiers-en-Désœuvré

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Le second fief, nommé le fief « Bataille », s'étendait dans les paroisses de Chanu, Villiers-en-Désœuvré, Saint-Chéron et Bueil, avec droit de basse justice sur les vassaux tenant héritages, droits de cens, champart, etc. Il appartenait en 1763, à Louis-Antoine-François Doublet; chevalier, seigneur de Lorey, Saint-Chéron et Villegats.

La maison de la commanderie était située le long du chemin de Vernon à Dreux. Elle avait deux moulins sur un petit étang: l'un appelé le moulin d'en bas; et le second, le Moulin d'en haut, avec logement pour le meunier, et vingt arpents de terre.

Les terres de Chanu, au nombre de 80 arpents, étaient affermées en 1581, 100 livres, à raison de 25 sols l'arpent.

Le revenu de tout le domaine, avec les droits de justice et de seigneurie, était: en 1624, de 1.100 livres; en 1725, de 1.200 livres; en 1783, de 2.800 livres.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Dieu-La-Croisée (27)

Domaines du Temple de Dieu La Croisée

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Evreux-Nord, Commune: Tilleul-Lambert - 27



Localisation: Domaines du Temple de Dieu La Croisée

Le deuxième membre de la Maison de Saint-Etienne-de-Renneville, Dieu La Croisée, était situé sur la paroisse du Tilleul-Lambert; il se trouve actuellement à l'intersection des routes de Conches au Neubourg et de Beaumont à Evreux, Cette ferme avec sa belle porte charretière avait une grande importance, tant à cause de ses 200 acres de terre, que des deux tiers de la grosse dîme du Tilleul-Lambert et du moulin d'Epreville. Au mois de novembre 1625 Robert d'Harcourt, seigneur de Beaumesnil, vendit aux chevaliers une pièce de terre à « Dex la creisse » pour 25 livres tournois.

Nous avons vu que Richard d'Harcourt, en fondant la commanderie de Saint-Etienne, lui avait donné le patronage de Saint-Pierre d'Epreville près le Neubourg. Cette paroisse était donc une cure régulière à laquelle on nommait toujours un prêtre de l'ordre qui devait porter sur lui la croix, comme les chevaliers.

Le manoir presbytéral avec un gros pavillon était entouré d'une cour et d'un jardin, contenant une demi-acre, 10 perches. Le revenu de la cure se composait de 86 boisseaux de blé, 48 d'avoine, des vertes dîmes et de deux pièces de terre.

La grosse dîme était évaluée, année commune, à 5,000 livres en 1779. Sur cette somme le commandeur payait à l'abbaye du Bec 90 boisseaux d'avoine, en vertu de l'accord rapporté (voir Saint-Etienne-de-Renneville).

L'inventaire de 1779 dit: « Nous avons été reçus au son de toutes les cloches par Me Augustin Dubois qui a présenté l'eau bénite et l'encens. Après la bénédiction du Saint Sacrement, nous avons visité les ornements et les vases sacrés, savoir: un calice, un soleil; un ciboire, fioles en argent, croix argentée, encensoir, bénitier, lampe, 10 chandeliers de cuivre: 5 aubes, 3 cordons, 18 amicts, 18 corporaux, 18 purificatoires, 5 lavabo, 12 nappes, 6 chasubles et 6 chapes. — Revenu 600 livres. — L'Eglise est dédiée à Saint-Pierre, autel en bois, colonnes formant la contre-table avec écussons de chaque côté, statues de la Sainte Vierge et de Sainte Anne, en pierre: elle est couverte en tuiles, voûtée en bois, carrelée, clocher couvert en essente avec deux cloches bien sonnantes. »

« Le visiteur ordonne de redorer le calice et le croissant du soleil. »

Parmi les bienfaiteurs nous trouvons en premier lieu Cécile, dame du Mesnil Pipart, qui fait connaître par sa charte du mois d'avril 1225 qu'elle a choisi sa sépulture dans l'église de Saint-Etienne et donne en conséquence 100 sols tournois, pour venir au secours de la Terre Sainte. En outre elle accorde une rente de 5 sols tournois sur une pièce de terre qu'elle possédait à Epréville.

L'année suivante au mois de décembre, Thibaut, archevêque de Rouen, atteste, en présence de M. le Breton, son officiai, que Guillaume de Tourville chevalier a donné à la Commanderie une rente de 4 setiers d'avoine qu'il avait droit de prendre tous les ans sur Geoffroy Safrey et ses héritiers, plus le tènement possédé par le dit Safrey avec ses dépendances, et une rente de 16 boisseaux d'avoine à la Saint-Rémy sur le fief de Raoul Duval.

Au moyen âge, nous dit l'histoire, les serfs sans être esclaves, étaient attachés au domaine qu'ils cultivaient moyennant redevance et étaient vendus avec lui. Nous en avons un exemple dans la personne d'Agnès d'Osmonville qui, du consentement de Laurent son époux, aumône à Dieu et aux frères de la milice du Temple Pierre fils de Touroude avec son ménage et son jardin, en présence de Roger de Thibouville, Robert le Sage, Adam d'Ormes, etc., : exemple suivi par Touroude des Ormeaux qui leur donne Adam des Ormeaux, devant Laurent de Sahus, Roger de Thibouville, etc., et par Lucas des Essarts qui livre Guillaume des Essarts avec son tènement, prenant comme témoins Raoul et Etienne de Saint-Léger, Guillaume du Val, Robert prêtre de la Neuville, etc.

Robert du Bosc ou Dubois donna en 1239 aux chevaliers un droit qu'il avait sur un fief que Roger Leroy tenait de lui, consistant en une paire d'éperons en fer, d'une valeur de

18 sols tournois. La commanderie acheta ensuite, dans cette paroisse, plusieurs rentes consistant en mines de froment et reçut en 1282 de Robert du Pont, curé d'Epréville, pour la célébration de son anniversaire, une rente de 5 sols destinée à augmenter ce jour là la pitance des chevaliers. Ce pasteur si charitable mourut en 1294 et fut remplacé par Robert de la Borne le lundi avant la Saint-Clément, sur la présentation de frère Philippe commandeur.

La Commanderie possédait à Evreux, une maison située devant l'Hôtel-Dieu, paroisse Saint-Pierre, et tenue vers le XIIIe siècle par Richard Beaudoin, bourgeois de cette ville (Archives Nationales S. 4998 B n° 37).

« La maison, dit Mannier, était près de la halle de la grande rue et tenait par derrière à la rivière. En 1501 elle était tenue à cens ou arrentée pour 50 sols que payait Noël François. Il avait mis une enseigne, représentant les 4 fils Aymon. En 1788, elle rapportait 200 livres. Tous les hommes de la commanderie, avaient le droit de vendre et d'acheter, sans payer la coutume, mais ils devaient porter sur leur manche ou basque, une petite croix rouge. »

Sources: Abbé C. Guery — la commanderie de Saint-Etienne de Renneville. Evreux 1896

Dieu-l'Accroisée, ferme sur la commune de Tilleul-Lambert

— Dex Lacreisse, 1265 (Charte de la Maison du Temple de Saint-Etienne-de-Renneville)

Tilleul-Lambert, commune de canton d'Evreux-Nord

— Tilliolum, vers 1184 (Acte de l'élection de Gautier de Coutances)

— Telleium, 1223;

— Tiliolum Lamberti, 1226 (Titres de la Maison du Temple de Saint-Etienne-de-Renneville)

— Teolium, 1257 (Ibidem)

— Tyllelum, 1263 (Ibidem)

— Tillolum, 1265 (Ibidem)

— Tylliolum Lamberti, 1271 (Ibidem)

— Teilluel-Lambert, 1303 (Titres de la Maison du Temple de Saint-Etienne-de-Renneville)

— Teillleul-Lambert, 1301 (Ibidem)

— Theilleul-Lambert, 1828 (L. Dubois)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie

Epreville (27)

Seigneurie du Temple d'Epreville-près-le-Neubourg

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Le Neubourg - 27



Localisation: Seigneurie du Temple d'Epreville

La terre et seigneurie d'Epreville, qui appartenait aux Templiers, avait été l'objet de plusieurs acquisitions faites par eux dans le cours du XIIIe siècle.

Un seigneur, du nom de Lucas des Essarts, après leur avoir concédé en 1219 un manoir et plusieurs pièces de terre appelées le Champ du Moustier, le Champ de la Coudraie, le Champ la Garenne et le Champ de la Fosse, leur avait donné en 1227 Un de ses hommes, Guillaume des Essarts, avec le fief que celui-ci tenait de lui dans la paroisse d'Epreville.

Un autre seigneur, Coron des Ormeaux, leur donna aussi la même année un de ses hommes, Adam des Ormeaux, avec la maison et le jardin que ce dernier avait à Epreville.

En 1237, Robert du Bois, leur abandonna toute la justice d'un fief tenu de lui par une quinzaine d'habitants d'Epreville, à la charge de lui remettre à titre d'hommage, chaque année, le jour de pâques, une paire de souliers ferrés, de la valeur de dix-huit deniers tournois.

Le commandeur de Renneville avait à Epreville la justice, moyenne et basse, avec toutes les dîmes de la paroisse. Il s'y trouvait dès l'origine une maison seigneuriale, mais elle fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Il ne restait plus alors qu'une grange dîmeresse, quelques terres, des cens et un moulin à vent, appelé le Moulin de Quicangrogne. Ce nom assez singulier aurait été donné à ce moulin lorsqu'il fut bâti, et que les agents du fisc de la vicomté de Beaumont-le-Roger voulurent en opérer la saisie et le faire démolir.

Il est dit dans un terrier de 1666, que lors du procès qu'on intenta à ce sujet contre le Commandeur, celui-ci vint à Epreville, et en visitant ce moulin, s'écria en forme de protestation: Quicangrogne y moudrei !

C'est-à-dire: Quoiqu'on grogne, j'y moudrai !

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Chartes d'Epreville

Epreville, le plus ancien titre que nous connaissons sur Epreville remonte à 1199. Il s'agit d'une contestation élevée entre les Templiers et l'abbaye du Bec au sujet de certaines dîmes de Marboeuf et d'Epreville.

1226. Thibaud, archevêque de Rouen, atteste que Guillaume de Tourville, chevalier, a donné aux Frères de la chevalerie du Temple, quatre setiers d'avoine « apud Asprevillam, Epreville. »

1239. Robert du Bosc donne aux Frères de la chevalerie du Temple le droit qu'il avait dans un certain fief à Epreville, duquel fief « reddebantur annuatim ad Pascha quedam calcaria terre, de valore XVIII deniers tournois.

Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Epreville-près-le-Neubourg, commune du canton de Neubourg

— Asprevilla, 1226 (Chartier du fonds de la Maison du Temple de Saint-Etienne-de-Renneville)

— Esperville, XVe siècle (dénombrement de la vicomté de Conches)

— Epreville-les-Neubourg, 1828 (L. Dubois)

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Evreux (27)**Domaine du Temple d'Evreux**

Département: Eure, Arrondissement: Evreux Chef-lieu de canton - 27



Localisation: Domaine du Temple d'Evreux

Les chevaliers du Temple avaient, vers le milieu du XIII^e siècle, à Evreux, une maison qu'un bourgeois de la ville, nommé Richard Bauduin, tenait d'eux au cens de seize sols tournois par an. Celui-ci, sur la demande des Templiers qui demeuraient à Saint-Etienne de Renneville, leur céda, par ses lettres datées du jour de la fête de saint Michel de l'année 1263, cette maison sise à Evreux, devant l'Hôtel-Dieu, et dont le terrain s'étendait depuis la rue jusqu'au fossé du Roi.



*Sources: image de la maison d'Evreux dite la **commanderie***

La maison se trouvait près de la halle, dans la grande rue, et tenait par derrière à la rivière. Nous la trouvons encore en 1501, tenue à cens ou arrentée, moyennant une redevance annuelle de 50 sols que payait un nommé Noel François. Celui-ci y avait mis une enseigne représentant les quatre fils Edmond. En 1783, cette maison était louée 200 livres.

Nous voyons, d'après un terrier de 1266, que tous les hommes de la commanderie de Saint-Etienne de Renneville avaient le droit de vendre ou d'acheter dans la ville d'Evreux tout ce qu'ils voulaient, sans payer aucune coutume. Ils devaient, pour se faire connaître, porter sur leur manche ou basque une petite croix rouge.

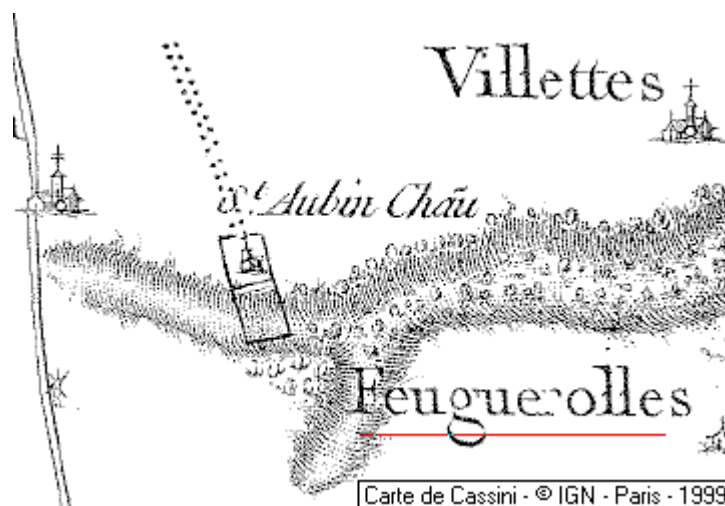
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Feuguerolles (27)

Maison du Temple de Feuguerolles

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Le Neubourg - 27



Localisation: Maison du Temple de Feuguerolles

Le Temple de Feuguerolles, avec sa chapelle et le domaine qui en dépendait, formait un fief qui fut parfois nommé sous les Hospitaliers le fief de Malassis. Il avait été acquis en grande partie par les Templiers, des seigneurs de Feuguerolles et de leurs hommes. Amaury de Meulan, au commencement du XIIIe siècle, accorda des lettres d'amortissement aux Templiers pour tout ce qu'ils possédaient à Feuguerolles. Ces

lettres, datées de l'année 1222, sont faites par renouvellement de celles de R., son père, seigneur de Feuguerolles, et désignent les biens du Temple situés dans sa juridiction, savoir:

Quatre acres au Champ-Martinet.

Huit acres à la **Mare-Bobet**, « apud maram de Bobe ». (Notre-Dame-d'Aliermont 76)

La commune, « communionem », ou le corps des habitants de la ville de Feugerolles.

les pâturages dans toute la terre du lieu, qui avaient été donnés en 1220 par Jean de Feuguerolles.

Le Champ-de-Noiers, contre la chapelle de sainte Marie.

La Mare-Bobet, avec la voie qui y menait.

La terre située près de La **Chapelle**, que le dit Jean de Feuguerolles avait échangée avec Gaudefroy-le-Petit.

Le bois et la **Bruyère** de l'Essart-d'Eudes. (Brosville 27)

Un acre de terre près de la **Mare-Hermier**. (Amfreville-sur-Iton 27)

Un autre entre la maison des Templiers et le Val-Bordet, et Vallem Bordet.

La Couture du Favril, « culturam de Faverit ».

Le fief de Goré de Ronceval.

Deux acres de terre aux Mares de Croville.

Le fief de Gauthier-Poulain.

La terre du Mont Goiet.

La Bruyère d'Alice.

Tout le Mont Ranout.

La Couture de Marleiz et le Grand-Champ du fief d'**Equetot**, (Cesseville 27).

Le Courtil de **la Roche**, (Heudreville-sur-Eure 27).

Le fief de Jean de l'Île, « de Insula », dont les frères du Temple rendaient à Jean de Feuguerolles dix sols chaque année, à la fête de saint Michel.

De plus, le seigneur Amaury confirmait et amortissait les donations faites aux dits frères par Les hommes de Jean de Feuguerolles, savoir:

La terre de la Haie-Tescelin, « de Haia Tescelini ».

La terre et le champ de Doucet, « terram et campum de Dulcet », que Robert, neveu du prêtre Mathieu, leur avait donnés.

Deux acres de terre dans la Vallée-sous-Avenaie, « subtus Avesneiam », concédés par Godefroy-le-Petit.

Deux acres à La Goupillière, accordés par Etienne Guervet.

Sept verges à la Mare-du-Puits, données par Tostain le Tisseur.

Chartes de Feuguerolles

1209. Jean « de Fulcheroliis » donne aux chevaliers du Temple une pièce de terre qui est dite, « de Nohiers, juxta cappellam Sancti Marie apud Fucherol. »

1210. Geoffroi le Petit « de Feugeroliis » donne, aux chevaliers du Temple, deux acres de terre et une vergée « in valle subter Quesneiam. »

Jean de Feuguerolles, seigneur de la terre confirme.

1219. Auberée, fille d'Omfrei Malaie, de la volonté de son frère ainé Gaitier, et de son fils Richard Guernet, donne la moitié de sa terre de Noiers, située devant la chapelle de la bienheureuse Marie de Feugerolles.

1220. « Notum sit omnibus presentibus pariterque futuris quod ego Avita de Insula, vidua et filia Johannis de Insula, done et confirmo fratibus militie Templi Salomonis omne feodeum quod fuit Johannis de Insula, patris mei prenominati, in parrochia de Feugerolles...,scilicet culturam de Bohet suntus montem Goeil, et Les Perreis ante capellam Sancte Marie de Feugeroles, et terram que est apud fossam Farmani ante Platemare, et Le Costil de Chesneto... »

1222. Charte de Sibille, fille d'Etienne du Buisson, et de Picher « de Houetevilla », son mari. Confirmation de la donation précédente... « in parrochia de Feugeroles... »

1222. Raoul Polein concède aux chevaliers du Temple la terre que Gautier Polien, son père, avait vendue à Robert de Maire, dans la paroisse « de Feugerolles, juxta culturam de Mota..., terram Henge..., mareriam Tebout. »

Les chartes qui précèdent sont titrées du fonds de Saint-Etienne-de-Renneville; elles paraissent s'appliquer à notre Feuguerolles. Il faut noter cependant que la commanderie de Saint-Etienne-de-Renneville avait en même temps des intérêts à un autre Feuguerolles, sur l'Orne, près de Caen.

Le 20 novembre 1172, Noël Guerand, prêtre, prit à ferme pour 99 ans de Davy de Sarcus, commandeur de Saint-Etienne-de-Renneville, le manoir de Malassis, à Feuguerolles, pour 12 livres par ans.

On voit encore en cette année (1869), à Feuguerolles un château à tourelles du XVe siècle.

Feuguerolles était un fief relevant de Beaumont-le-Roger.

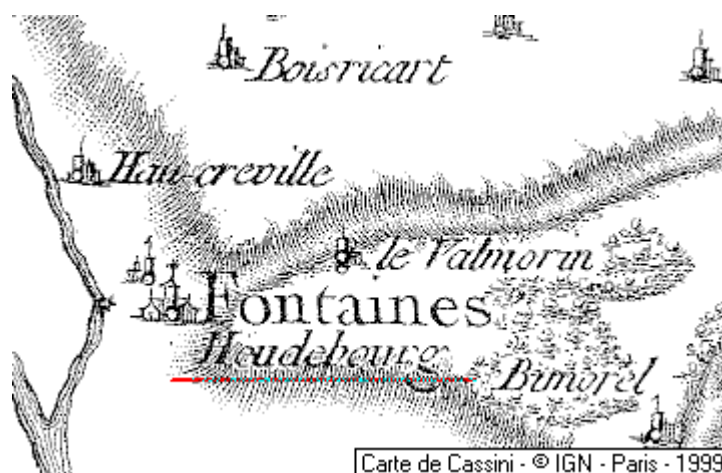
Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Top

Fontaine-Heudebourg (La Cadot) (27)

Maison du Temple de Fontaine-la-Cado (Heudebourg)

Département: Eure, Arrondissement: Andelys, Canton: Gaillon-Campagne -



Localisation: Maison du Temple de Fontaine-la-Cado

N'ayant pas de documents issus des Templiers, voici les textes sortis du « Livre Vert » réalisé suite à l'héritage des Templiers.

Le domaine à la fin du Moyen Age

Les baux à rente perpétuelle. C'est en effet au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle que cette petite maison concède « a toujours » certains biens immobiliers.

En 1357, une maison située à **Crèvecoeur** est ainsi affermée à perpétuité, avec le jardin et la vigne qui en dépendaient, moyennant 7 livres et 10 sous tournois (soit 150 s.t.) de rente annuelle.

En 1374, cette maison fait l'objet d'un second contrat avec le même preneur, mais cette fois le montant de la rente est réduit du tiers: 100 s.t.

L'année suivante c'est le lieu-dit La bove de l'Hôpital qui est baillé à rente perpétuelle. (Peut-être à Rugles)

Deux autres contrats de ce type sont consentis avant la fin du siècle par les Hospitaliers de Fontaine-la-Cado. Le premier, en 1389, concerne une maison voisine de la commanderie, ainsi qu'un jardin, une pièce de vigne et une demi-acre de terre; le second, en 1395, a pour objet 6 acres de labours sises à **Heudreville** dans la vallée du Bosc Ricart.

Ces cessions de biens fonciers en échange d'une rente perpétuelle s'apparentent à des accensements, c'est-à-dire à un démembrement de la réserve seigneuriale.

« **La desolacion et la ruyne** »

Parmi les documents de la fin du Moyen Age qui nous sont parvenus, seul le « Livre vert » (1373) donne quelques chiffres concernant l'étendue des différentes parties du domaine. Celui-ci se compose alors de 15 acres de terres labourables, 5 acres de près, 1 acre et demie de vigne et 15 acres de bois. L'acre de terre arable ne vaut que 2 s, t, contre 13 s. et 4 d, t, pour l'acre de vigne et 24 s, t, pour l'acre de pré.

Afin de faire cesser une vacance qui durait depuis plusieurs mois et ne pouvait se prolonger sans nuire à la maison, frère Jean Le Caron est nommé commandeur de Fontaine-la-Cado au cours du chapitre prieural de février 1396 (n.s.). Les termes de l'acte d'investiture révèlent sans ambages l'état de la baillie:

« Comme la baillie de Fontaines-la-Cadot soit vacante depuis nostre chappitre derrain passé ... se elle demeuroit sanz gouvernement, veu et considéré le povre, (le) petit estât en quoy elle est tant en edifices comme en labours ... elle pourroit empirer et venir a moins et a très grant besoing et neccessité d'estre recommandée a homme qui ait puissance de mise pour la relever ... »

En 1411, en dépit de trêves successives marquant, depuis une trentaine d'années, une accalmie dans le conflit franco-anglais la maison n'a pas été relevée de ses ruines: « ...et en nostredit chapitre ne se trouvoit pas bien frère qui s'en voulsist charger, attendu Testât et petitesse en quoy elle est... ladicte baillie de Fontaines-la-Cado qui est en grant desolacion et ruyne... »

Le commandeur du moment ayant été destitué elle est, de nouveau, attribuée à frère Jean Le Caron qui dirige alors, dans le même diocèse, la maison de La Haie-du-Val-Saint-Denis. La teneur de l'acte, très explicite, montre qu'il n'a pas été facile de convaincre celui-ci d'accepter, une fois encore, la charge de cette commanderie ruinée

et donc peu lucrative. Le prieur a consenti, pour cela, à réunir les deux maisons de Fontaine-la-Cado et de La Haie-du-Val-Saint-Denis et donné l'assurance au frère Jean que son neveu, frère Gérard Le Caron, lui succéderait à la tête de la baillie ainsi constituée.

Toutefois, la commanderie de Fontaine a retrouvé son indépendance lorsqu'en février 1475 (n.s.) le commandeur, frère David de Sarcus, la donne à ferme pour 19 ans au frère Loys de Garencières: « A tous ceulx ... frère David de Sarcus ... Savoir faisons que pour le bien, prouffit et utilité de nostre religion et pour la grant destruction et ruyne en quoy est nostre-dicte commanderie de Fontaines Heudebourg, dit la Cado, a cause des guerres et tribulacions qui sont en ce royaume ja pieça ... frère Loys de Guarencieres... a icelluy nous baillons ... ladicte commanderie ... »

L'état de délabrement qui se prolonge donc depuis quatre-vingts ans paraît irrémédiable. L'une des clauses du contrat prévoit, d'autre part, que le preneur abandonnera au bailleur « la moictié des vins qui croisteront des vignes ... », en plus du montant de sa ferme. Ce qui confirme l'existence d'une activité viticole sur le domaine de la commanderie. En 1495, les maisons de Fontaine-la-Cado et de La Haie-du-Val-Saint-Denis sont de nouveau adjointes.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995.

Fontaine-la-Cado sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

C'est le nom que cette commanderie du Temple portait au XIV^e siècle. Depuis, on l'a nommée plus communément Commanderie de Fontaine-Heudebourg. Les biens et revenus de cet établissement sous les Templiers sont ainsi rapportés dans le Livre-Vert pour l'année 1373:

Rentes en argent à divers termes, par an XXXII livres XV sols III deniers.

Le revenu de l'eau, chascun an XXX sols.

L'erbe du grand et du petit vivier. XXII sols.

XV acres de terre, à II sols l'acre, val XXX sols.

V acres de pré, à XXIII sols l'acre. VI livres.

Un Acre et demi de vigne, à XIII sols III deniers l'acre soit XX sols;

La juridiction dudit lieu n'est de nulle valeur, pour ce qu'elle couste autant à garder comme elle vault. Néant.

XV acres de bois, de quoy il fault pour ardoir à l'ostel un acre, et les aultres XIV acres tournent au profit de M. le Prieur de France.

LXXVI chappons, à II sols le chapon, val VII livres XII sols.

XI gelines, à XVIII deniers la geline, val XVI sols.

VII setiers de grain, à XII sols tournois le setier, valent IIII livres. IIII sols.

Le pressouer dudit lieu vault XX sols tournois.

VI xx X eufs, II eufs à I deniers val V sols V deniers.

Ventes et reliefs, XXIIII sols;

Somme de la valeur en revenu. LX livres. II sols X deniers, tournois.

Charges de la maison:

Responcion. XIX livre.

Réparations aux maisons. X livres.

Nécessitez et vivre du Commandeur. XXX livres.

Somme. LX livres.

Reliquat. II sols X deniers.

Le Commandeur avait, dans sa seigneurie de Fontaine, toute justice, haute, moyenne et basse.

Au villaige dudit Fontaine, a environ XXV feuz, hommes de la religion, justiciables à toute juridicion. (Visite de 1495)

Le domaine de Fontaine comptait une soixantaine d'arpents de terre, et un moulin sur la rivière d'Eure.

Il n'y avait pas de chapelle dans la maison.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Fontaine-Heudebourg, commune du canton de Gaillon

— Fief et haute justice, qualifié baillage en 1427.

— Fontes Heudeburgi, 1181 (Bulle de Luce III)

— Fontaines-Heudebourt, 1411 (Dénombrement de l'abbaye de la Croix-Saint-Lenfroi)

— Fontaine-Heudibourrt, 1427 (Livre des jurés de l'abbaye de Saint--Ouen)

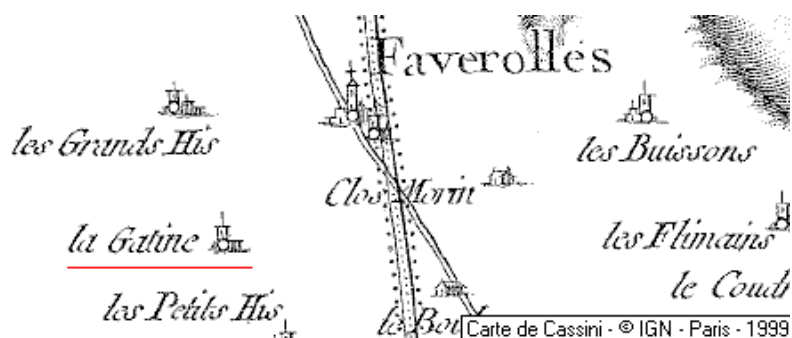
Cadot, fief à Saint-Aubin-sur-Gaillon, relève de gaillon

Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Gatine (La) (27)

Maison du Temple de La Gâtine

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Conches-en-Ouche, Commune: Faverolles-la-Campagne - 27



Localisation: Maison du Temple de La Gâtine

Nous n'avons sur cette ancienne maison du Temple d'autre document que l'inventaire des biens de la commanderie de Renneville, dressé en 1312, au moment où les Hospitaliers allaient en prendre possession.

Il y est dit que La Gâtine était un fief composé d'une maison seigneuriale, de 84 acres de terre arable, affermés alors trente sols l'acre, et d'une quinzaine d'arpents de bois et de pâturage.

D'après le Livre-Vert, il n'y avait plus de maison en 1373. Il restait une grange où l'on renfermait les récoltes des terres et le produit des revenus de la seigneurie. Il n'est plus question de La Gâtine à partir du XV^e siècle.

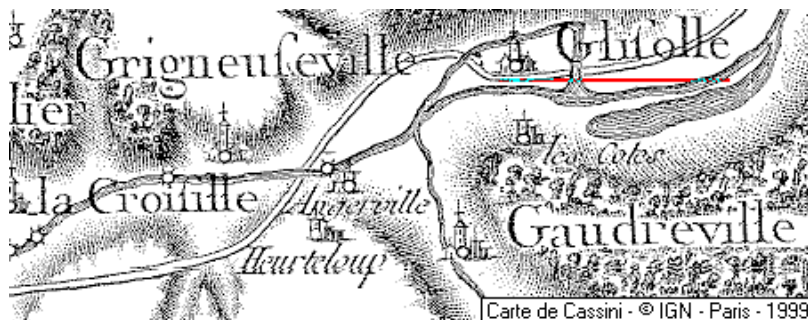
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Glisolles (27)

Domaine du Temple de Glisolles

Département: Eure, Arrondissement: Evreux - 27



Localisation: Domaine du Temple de Glisolles

Chartes de Glisolles

1218. Robert de Neel, chevalier, vent aux Templiers deux pièces de terre situées « inter la cruire de Baillie et ulmum de Glisoliis. »

1274. Aubrie, veuve de Simon « de Raali », ratifie, la vente que son mari a faite aux Templiers dans la paroisse de « Glesoles. »

1278. Raoul d'Angerville, ecuyer, de la paroisse de Glisolles, vend au Templiers la moulte qu'il avait sur trois pièces de terre dans la paroisse de Glisolles « apud ulmellum de Glisoliis, juxta cheminum quod ducit de Angervilla apud Glisoliis. »

1280. Robert Jolis d'Evreux, Guillaume Tilart, de Glisolles, du consentement de Jeanne et d'Héloïse, leurs épouses, vendent aux Templiers une mesure à Glisolles, devant le moulin Riale.

Parmis les dépendance de Glisolles, nous remarquerons Heurteloup.

Dans les chartes de la commanderie de Renneville, on trouve mentionnés: en 1160, « Willelmus de Angervilla »; en 1203, « Emmelins de Angervilla »; en 1231, « Robert, dictus Noel, miles in parrochia d'Angerville, écuyer. »

Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Glisolles, commune du canton de Conches.

— Fief qui relève d'Evreux.

— Iglisoles, 1130 (Chartes du roi Henri 1er d'Angleterre)

— Glisoliæ, 1200 (Gallia Christiana)

— Gliseulles, 1201 (Charte de la Noë)

- Glesol, vers 1203 (Charte de Luc, évêque d'Evreux)
- Glissoliæ, 1207 (Charte de Philippe Auguste)
- Glisoles, Iglisolles (M. R.)
- Glesoles, 1274 (Charte de la Maison du Temple de Saint-Etienne-de-Renneville)

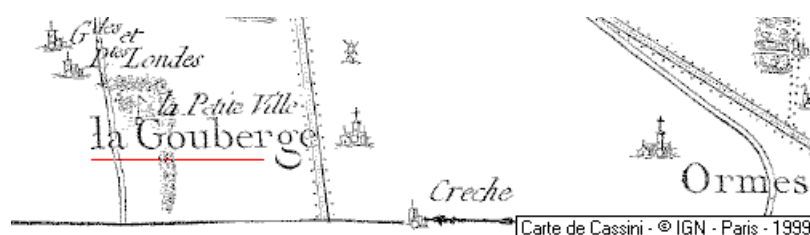
Sources: *Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.*

Top

Gouberge (La) (27)

Fief du Temple La Gouberge

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Conches-en-Ouche, Commune: Ormes -27



Localisation: Fief du Temple La Gouberge

C'était autrefois une paroisse, ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune d'Ormes. Les Templiers avaient acheté le fief de La Gouberge en 1287, de Robert des Essarts, écuyer, pour le prix de 440 livres. Ils en obtinrent en 1293 l'amortissement, de M. le comte d'Artois, moyennant 200 livres.

La maison de La Gouberge était située sur le chemin conduisant de Couches à Saint-Etienne ; et les terres se trouvaient sur les territoires d'Ormes, de Croche, d'Emanville et de Folleville.

Les terres en 1312, au nombre seulement de 28 acres, rapportaient 32 sols l'acre. En 1757, il y avait 70 acres qui, avec les redevances seigneuriales.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Chartes de La Gouberge

1238. Eustache de Tolli, chevalier, bailli de Conches: Gauthier Mahiel prend en fief des Frères de la chevalerie du Temple un hébergement en la paroisse de la Gouberges, le lundi après la Translation Saint Benoît.

1287. Robert des Essarts, escuyer, de la paroisse d'Epreville, avait vendu aux Frères de la chevalerie du Temple, pour 110 livre 10 sous tournois, un membre de haubert, en la paroisse de la Gouberge et de Esnanville, lundi après Saint-Nicolas en mai.

1287, Robert des Essarts, ecuyer, de la paroisse d'Epreville, avait vendu aux Templiers, pour 110 livres 10 sous tournois, un membre de habert, en la paroisse de la Gouberge et d'Esnanville, lundi après Saint-Nicolas en mai.

Dans un état des biens que la commanderie de Saint-Etienne de Renneville possédait dans la baillie de Rouen, nous trouvons le patronage de l'église de la Gouberge, qui valait 15 livres.

Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Top

Griserie (27)

Seigneurie du Temple de La Griserie

Département: Eure, Arrondissement: Bernay, Canton: Saint-Georges-du-Viévre, Commune: La Poterie-Mathieu - 27



Localisation: Seigneurie du Temple de La Griserie

C'est au commencement du XIIIe siècle que cette terre et seigneurie fut acquise par les Templiers. Ils la reçurent de la libéralité d'un seigneur du lieu, Robert de la Griserie qui, au moment où il était admis dans la chevalerie du Temple, en fit l'abandon à son Ordre. La charte de donation porte la date de 1207. Par cet acte, Robert de la Griserie déclara donner son habitation de la Griserie, avec la terre et le bois, à partir du sentier se dirigeant vers le Mont-Thiau ?, jusqu'au bois de Guillaume de la Griserie, son frère, près de la borne du Chemin, plantée entre un poirier et un chêne.

Il ajouta à cette donation toute la justice qu'il avait à la Griserie, ainsi que la Noue, située entre la Noue Bogerre et la Masure bénie, avec tous les bois sur les rues et flegards des chemins.

Une autre donation fut faite la même année aux Templiers, par Hugues de la Griserie, frère du dit seigneur Robert, de neuf acres de terre de son domaine à la Griserie, et de son pré de la Chaussée.

Il ne restait plus au XIVe siècle, de la terre et seigneurie de la Griserie, que quelques cens et rentes seigneuriales.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Haie du Val-Saint-Denis (La) (27)

Maison du Temple de La Haie-du-Val-Saint-Denis

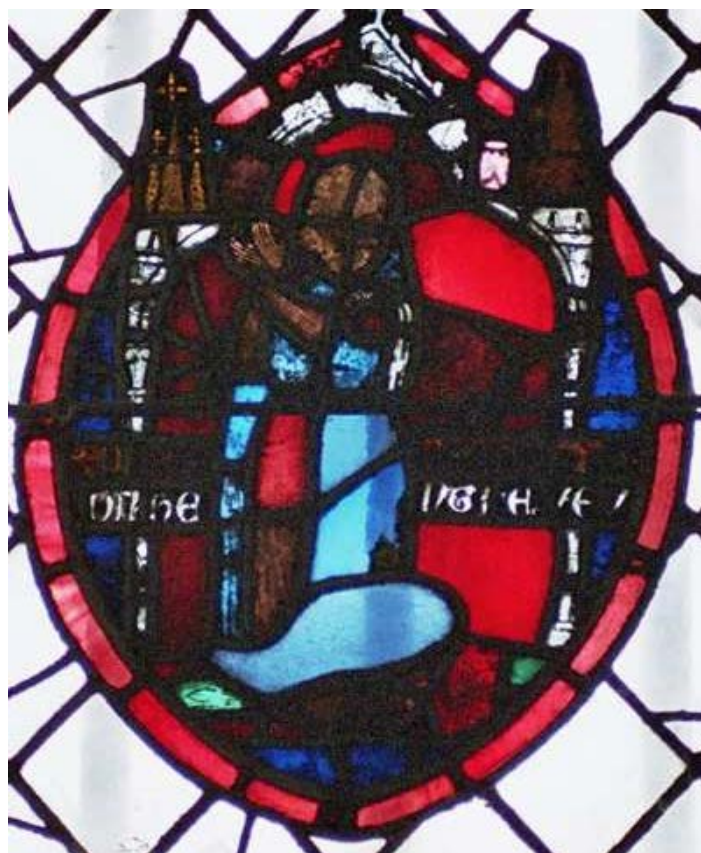
Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Pacy-sur-Eure, Commune: Plessis-Hèbert - 27



Localisation: l'Hôpital ou le Val-Denis

La Commanderie de La Haie-du-Val-Saint-Denis, ou « ferme de l'Hôpital », est située sur le plateau entre Eure et Iton, à proximité immédiate du rebord sud-ouest de la vallée de l'Eure. Une ancienne voie romaine, aujourd'hui simple chemin rectiligne reliant Callouët-Orgeville et Gadencourt, passe le long des bâtiments.

Propriété privée, ne se visite pas



Vestiges des Vitraux de la commanderie du Val-Saint-Denis. Sources: Jack Bocar

Il en est de La Haie-du-Val-Saint-Denis comme de plusieurs établissements normands d'origine templière, les documents intéressant la période initiale de son histoire font défaut. La première mention de cette maison que nous ayons trouvée date de 1342 et concerne une permutation de frères avec la commanderie de Fieffes, dans le Ponthieu. Il faut cependant attendre l'enquête du « Livre vert » (1373) pour trouver des informations détaillées et précises sur les revenus, les charges et la composition du domaine de La Haie-du-Val-Saint-Denis.

Le domaine, les terres et les pratiques agraires en 1373 et à la fin du Moyen Age.

En 1373, les terres labourables de la maison s'étendent sur 60 acres auxquelles il faut ajouter 9 arpents de prés, 9 quartiers de « vinaige » et 25 arpents de bois. Des arbres fruitiers, vraisemblablement plantés à proximité des bâtiments, rapportent chaque année 20 sols tournois. Les revenus de la maison qui s'élèvent alors à 30 livres 9 sols 8 deniers obole tournois sont inférieurs aux charges de plus de 14 livres.

Sa situation économique ne s'améliorant pas, la commanderie de La Haie-du-Val-Saint-Denis est unie à celle de Fontaine-La-Cado en 1411: « considerans ... que chacune desdictes maisons est peu de chose a par soy et que mieulx se porroit soustenir et maintenir l'une pour l'autre que chacune en particulier, du conseil et assentement de noz frères estans en nostre présent chapitre, avons lesdictes deux maisons adjointes et unies ensemble »

Dans la seconde moitié du XVe siècle, le commandeur de Fontaine-La-Cado et de la « Haye du Val Denys » est également en charge de la maison de Boux et Merlan.

En 1477, frère Louis de Garancières, commandeur, afferme à deux laïcs sa maison du Val-Saint-Denis pour une durée de 39 ans, moyennant 27 livres tournois, 50 boisseaux de blé, 20 d'avoine et « ung pourceau gras du pris d'un escu d'or » de loyer annuel. Les revenus de cet établissement devaient avoir notablement augmenté, comparativement à leur niveau de 1373, si l'on en juge par le montant de la ferme. Le bail de 1477 nous renseigne également au sujet des céréales cultivées sur les terres du Val-Saint-Denis: froment et avoine.

La présence d'une céréale d'hiver et d'une céréale de printemps suggère la pratique d'un assolement triennal. Quant à la viticulture, l'absence de vin parmi les redevances exigées du preneur laisserait supposer qu'elle a été abandonnée.

La Haie-du-Val-Saint-Denis Procès



Localisation: l'Hôpital ou le Val-Denis

Aussi nommée le Val Saint-Denis ou Vaux-Denis. C'était le nom donné à une ancienne commanderie du Temple, située à Bosc-Roger, commune du Plessis-Hébert. On l'appela ensuite l'hôpital du Val-Saint-Denis, du moment que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem y remplacèrent les Templiers.

Sa situation est indiquée sur la carte de Cassini, à dix minutes nord-est Val-Saint-Denis, lequel se composait d'une maison, d'une chapelle dédiée à Saint-Michel, et d'une soixantaine d'arpents de terre, situés le long du chemin d'Evreux.



Voici le revenu détaillé de ce domaine, d'après le Livre-Vert, en 1373:

LX acres de terre, baillié chascun acre III sols, valent IX livres. tournois.

IX arpens de pré, à XII sol l'arpent, valant CVIII sols.

IX quartiers de vinaige, à III sol le quartier. XXXVI sols.

XXV arpens de bois, de quoy fault pour l'usaige de la maison, I arpent chascun an; les aultres XXVIII arpens sont au profict de M. le Prieur. Mémoire.

Les arbres portant fruits, valent XX sols

La revenue de la chappelle. X sols

Rentes en argent à divers termes. XI livres. X sols

IX poucins, VIII pains de menaige, III xx X eufs, à VI deniers. le poucin, V deniers. le pain et I deniers. pour II eufs, valent XI sols VII deniers.

I setier de blé, III misnes de dîme et de champart, vault le setier, VIII sol, et les III mines, VI sols. Somme. XIII sols

Les charges de la commanderie du Val-Saint-Denis dépassaient de beaucoup son revenu. C'est pourquoi on la supprima, et on en réunit les biens à la commanderie de Chanu.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

La Haie-du-Val-Saint-Denis Procès

Il n'est question qu'indirectement de cette maison du Temple, dans le Procès; c'est, en effet, le dernier précepteur de Sainte-Vaubourg, qui nous apprend, par son interrogatoire, que André de Rosay, frère sergent, précepteur « de Ara (sic) vallis Dionisii », se trouvait au Temple de La Bourgère, lorsqu'il avait été reçu, vers 1281; or, il s'agit bien là de La Haie-du-Val-Saint-Denis, localité où les Hospitaliers succédèrent aux Templiers.

Précepteur de La Haie-du-Val-Saint-Denis

vers 1281, frère André de Rosay, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

« Procès des Templiers, tome I, page 429 »

Requisitus ubi, quando et qualiter et a quo receptus fuerat, respondit se fuisse receptum in capella domus Templi de Burgere, in Vugassino Normanno Rothomagensis diocesis, sunt circa XXX anni, [per] Alveretum servientem quondam, tunc preceptorem Normandie, presentibus fratribus Andrea de Rosayo preceptore de Ara Vallis Dionisii, Guidone de Brotone et Guillelmo de sancto Taurino servientibus, defunctis, in hunc modum[...]

Sources: *Procès des Templiers*, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Top

Heurgeville (27)

Domaine du Temple d'Heurgeville

Département: Eure, Arrondissement: Evreux: Canton: Pacy-sur-Eure, Commune: Villiers-en-Désœuvre - 27



Localisation: Domaine du Temple d'Heurgeville

A une demi-lieue nord-est de Chanu sur la carte de Cassini. C'était, dès l'origine une dépendance de la Maison du Temple de Chanu. Il se trouvait là une grange dîmeresse qui servait au Commandeur, pour renfermer une grande partie de ses récoltes. Comme à Chanu, le Commandeur avait à Heurgeville toute justice et seigneurie, avec le patronage et la collation de la cure.

Voici, d'après le Livre-Vert, l'état des biens et revenus du domaine d'Heurgevil:

« IIII xx arpent de terre arable à XII deniers l'arpent IIII livres tournois »;

« XXVIII chappons à XVI deniers chascun »;

- « III poucins à VIII deniers le poucin, Vc eufs à II sols le cent XLVIII sols X deniers. »;
- « X setiers et II boisseaux d'avoine à IIII sols le setier XL sols IX deniers »;
- « II mines I boisseau de blé à III sols le setier IIII sols IIII deniers »;
- « II muis et demi de grains de dismes à V livres tournois »;
- « III barilz de vin de disme à Hurgeville xxx Sols »;
- « Sur l'esglise de Saint-Yllier-le-Bois, chascun an XX sols »;
- « Sur la paroisse de Buel, de rente, argent et chappons IX livres tournoises XIII sols »;
- « III muis de vin de disme, le mui LX sols valent XIII livres tournois »;
- « II arpens et demi de vigne par an V frans »;
- « En la ville de Cadencourt (27), en rentes LI sols »;
- « XI arpens de prez, chascun arpent VIII sols, valent par an, V frans »;
- « Sur la ville de Passeel (Pacel commune de Pacy-sur-Eure (27), disme et champart, III livres tournois IIII sols »;
- « En la ville de Brécourt, sous La Heunières (27), rentes, dîmes et champart IIII livres tournois XIIIII sols »;
- « En la ville de Vernon, rentes et dîmes XII livres tournoises, II sols, IX deniers »;
- « En la ville de Gamilly sur la commune de Vernon (27), II arpens de vigne LX sols »;
- « En la ville de Selvre, rentes XVII sols, VIII deniers »;
- « A la Chaussée d'Iwri (Chaussée d'Ivry (27), en deniers XXVIII sols, VI deniers »;
- « En la ville de Lommoye (78), en grains VIII sols »;
- « Les arbres portant fruits en la bailli XXXVII sols »;

Somme de la valeur en revenu de ladite maison IIII xx XVIII livres tournoises, VI sols, VI deniers. »

La maison et la grange dîmeresse d'Heurgeville furent détruites pendant les guerres du XVe siècle; et les terres furent alors réunies avec les droits seigneuriaux, au domaine de Chanu.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Manthelon (27)

Domaine du Temple à Manthelon

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Damville - 27



Localisation: Domaine du Temple à Manthelon

Il y avait autrefois à Manthelon une maison appartenant aux Templiers, et dont il ne restait plus au XVIe siècle qu'un enclos de vingt acres, sans aucun bâtiment, tenant au sentier allant de Breteuil à Villalet, et aboutissant au chemin de Nogent-le-Sec.

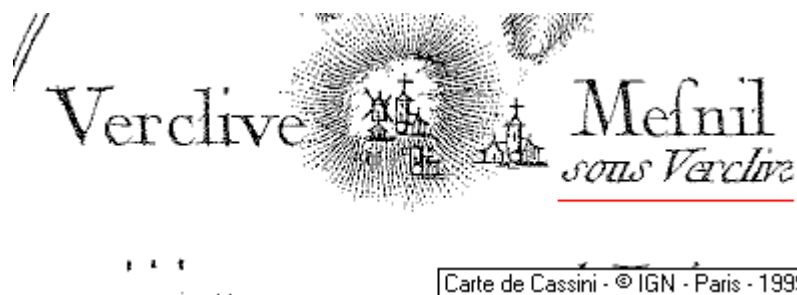
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Mesnil-sous-Verclives (Le) (27)

Fief du Mesnil-Verclives

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Fleury-sur-Andelle - 27



Localisation: Fief du Mesnil-Verclives

Ce fief noble du Mesnil-sous-Verclives fut acquis par les Templiers au commencement du XIIIe siècle, d'un seigneur du lieu, le chevalier Amaury de Verclives, « de Varcliva. » Par ses lettres du mois d'août 1222, Amaury déclara avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, soixante acres de terre que lui avait cédés Eustache de Cleri, et qu'il tenait de Jean de Borrez, au Mesnil-sous-Verclives, « apud Mesnillum

subtus Warcliviam », en jardins, terres, hôtes, et en toutes autres choses dépendant de son lier.

Il y avait aussi une maison près du cimetière, qui fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, comme il est dit dans la visite prieurale de 1495:

« Au Maisnil sous Vacquélivre, souloit avoir une cense, où de présent n'a rien d'habitation, mais est toute par terre depuis les guerres des Anglois. Touttefois encore, y sont environ L acres de terres labourables, qui donnent de prouffit par an, L mynes de froment et IIII d'avoinne »

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Mesnil-sous-Vienne (27)

Domaines du Temple de Mesnil-sous-Vienne

Département: Eure, Arrondissement: Andelys, Canton: Gisors - 27



Localisation: Domaines du Temple de Mesnil-sous-Vienne

Nous commençons par nous étonner, avec Toussaint Duplessis, du surnom de sous-Vienne: « suldus Vianam, » dans un pays où il n'y a point de lieu qui s'appelle aujourd'hui Vienne.

Cependant on voit figurer au XIIIe siècle, dans des actes relatifs au Vexin, une famille de Vienne, et c'est peut-être l'origine de ce surnom.

1239. « Johannes de Viana », avec le consentement de sa femme Axendis, donna aux Templiers de Bourgoult une pièce de terre à Cahaignes: « Unam perchiam suldus monasterium de Kaheignes, inter terram Petri de Blaru et terram Matildis de Wauvilla...;

perchiam inter terram Johannis de Castello et terram Petri de Niesio apud Malletum...; pechiam terre apud Keminuin de Kitre...; pechiam inter terram Johannis de Castello et terram (.....) de monasterio de Fonlegecio » (1210, décembre).

Parmi les témoins, Raoul et Laurent « de Saignencourt. »

1250. En décembre, Axende, veuve de Jean Viane, donne aux Templiers « ... unum masagium... » qu'elle tenait d'eux, situé « inter masagium Petri de Blaru et masagium Laurenti de Sainencourt ; unam perchiam terre inter terram Radulfi de Sainecourt..., ad Keminum de **Gisancourt**, qui ducit ad Vernonem ; unam percham terre inter terram Emmelot, neptis Johannis de Viane defuncti, et terram Ricardi de Aubigni. »

On lit dans le pouillé d'Eudes Rigaud: « Ecclesia de Mesnillo subttes Vianam, XVI libras turonensium; parrochianos, IXX. Prior Sancti Laurentii la Leonibus presentavit... »

Ce passage prouve clairement que le droit de présenter à la cure du Mesnil-sous-Vienne ne fut pas donné comme on l'a prétendu, au prieuré de Saint-Laurent de Lions par Enguerrand de Marigni au XIVe siècle, ce prieuré avait 800 livres de fermage en la paroisse du Mesnil-sous-Vienne.

Sources: Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Tome 2, Partie 1, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Evreux 1869

Top

Neubourg (27)

Maison du Temple au Neubourg

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Le Neubourg - 27



Localisation: Maison du Temple au Neubourg

La maison du Temple au Neubourg tenait à celle de la Charité, et se trouvait située dans la grande rue. Il en dépendait certains droits et privilèges dans la ville, et plusieurs autres possessions à l'extérieur.

Une sentence arbitrale rendue en août 1217, par le prieur de Sainte-Geneviève et l'abbé de Saint-Eloi à Paris, reconnaissait aux Templiers la légitime possession, qu'on leur contestait alors, des places de Neubourg, que leur avait concédées Amaury de Thiron, et où ils pouvaient toujours avoir deux boutiques ou échoppes, mais pas davantage. La même sentence les confirmait dans la propriété de la Vigne de la Croix, et de la terre de Ceneilles, tenues du seigneur de Thiron par Arnould Ledesve, à treize deniers de cens par an, et où les Templiers ne pouvaient élever aucune construction.

Enfin, il était reconnu qu'il leur appartenait les maisons de Bray, situées dans cette ville, au Vieux-Marché.

Les Templiers possédaient encore des terres qu'un nommé Gilbert du Plessis leur avait données en 1220, situées hors des murs du Neubourg, et s'étendant jusqu'au grand chemin du côté des Essarts, entre la Croix-Sibille et la Croix-Fichet.

La commanderie avait le droit de faire tenir au Neubourg, tous les quinze jours, sa justice, qu'on appelait le Franc-Astrier. Cette justice se tenait, au XVe siècle, dans une maison située devant la porte du château. Mais le seigneur l'ayant fait démolir pendant les troubles civils pour établir là une place d'armes, le Commandeur transporta le siège de sa justice dans une autre maison rue de Conches, qui portait pour enseigne une croix verte.

Entre autres privilèges dont le Commandeur jouissait au Neubourg, il faut citer celui de pouvoir vendre ou acheter toutes sortes de denrées sur le marché de la ville, sans payer de droits, comme celui de prendre chaque année six livres sur la coutume, et un hêtre dans la forêt.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

La Grange du Temple au Neubourg

A une vingtaine de kilomètres au nord-ouest d'Evreux, la Nationale 13 traverse un hameau de la commune de Ste-Colombe dont le nom, la Commanderie, évoque un établissement fondé à cet endroit par les Templiers, vers le milieu du XIIe siècle. De cette puissante maison, la plus riche de celles possédées par les ordres militaires en Normandie, l'unique vestige monumental est une grange construite à la charnière des

XVe et XVIe siècles. Mais si les bâtiments ont presque tous disparu, les dépôts d'archives conservent de nombreux témoignages de l'existence de la commanderie: chartes du Moyen Age, procès-verbaux des visites prieurales et, surtout, terriers et plans du XVIIIe siècle qui permettent d'en esquisser l'histoire agraire. Limité à la partie du domaine située dans la paroisse de Ste-Colombe, cet essai d'archéologie du paysage se propose de mettre en évidence les grandes phases de l'évolution du parcellaire, après en avoir retracé les origines médiévales.



Grange de Neubourg - Sources image Archéologia

L'excellente gestion des Templiers

A l'origine de la commanderie il y eut un don fait aux Templiers vers 1150 par un très puissant personnage, Richard d'Harcourt, seigneur de Renneville. Cette donation comprenait des droits divers, des terres et peut-être des bâtiments. Mais, comme la plupart des maisons du Temple et de l'Hôpital en Normandie, ce n'est qu'après le début du XIIIe siècle que l'établissement de Renneville prit un réel essor.

A partir de cette époque les dons de terres se multiplient: sept de 1200 à 1209, seize de 1210 à 1219, vingt-trois de 1220 à 1229, dix-sept dans la décennie suivante, pour tomber à cinq entre 1240 et 1249. Que beaucoup de ces dons aient été sollicités ne fait aucun doute, comme le prouvent pour certains d'entre eux la contrepartie financière accordée aux donateurs, et le fait qu'un grand nombre des parcelles données formait enclave dans le patrimoine templier. La volonté de l'ordre de créer des ensembles facilement exploitables apparaît donc clairement. La superficie de ces champs est très

variable de quelques vergées à une dizaine d'acres (environ sept hectares; une acre se composait de quatre vergées, une vergée de quarante perches. L'acre équivalait dans la campagne du Neubourg à 74,46 ares).



Grange de Neubourg - Sources image Archéologia

Où sont-ils situés ?

A Sainte-Colombe bien sûr, et dans les paroisses environnantes: le Tilleul-Lambert, Tournedos, Claville, Sacquenville, Graveron; mais aussi beaucoup plus loin, à la Putenaye, à Angerville, à Glissoles, etc.

Lorsque le mouvement des donations s'essouffle, vers 1240 donc, il est relayé par celui des achats, très nombreux de 1250 à 1270. Il s'agit là également de terres qui, souvent, jouxtent des biens du Temple ou sont entourées par ceux-ci.

La volonté des Templiers d'organiser leurs propriétés de façon rationnelle se manifeste aussi par des échanges effectués en majeure partie entre 1220 et 1250; en général, une terre lointaine est abandonnée pour une parcelle plus proche. Ainsi en juillet 1232, les frères Anfroy et Nicolas de Vitot cèdent aux Templiers sept vergées de terre situées devant la porte de St-Etienne de Renneville, contre deux acres et deux perches et demie que ces derniers possédaient à Sémerville.

Le processus de mise en place s'est donc effectué de la façon suivante pendant une première période qui s'est achevée dans la décennie 1240 -1250, les Templiers ont reçu des terres qu'ils se sont efforcés, par une politique d'échanges presque simultanée, d'organiser en un terroir compact, proche du centre d'exploitation. Cette tâche terminée, plus rien ne s'opposait à l'agrandissement du domaine et les achats ont succédé aux dons, devenus rares.



Eglise de Neubourg - Sources image Archéologia

Les exploitations sont dispersées comme chez les cisterciens

L'éparpillement de ces dons rendait difficilement concevable un type d'exploitation centralisé. Aussi les Templiers créèrent-ils autour de St-Etienne de Renneville un réseau de fermes-satellites distantes de 2 km (La Gâtine) à 14 km (Bailly) du chef-lieu de commanderie, chacune de ces fermes étant elle-même au centre d'un parcellaire bien rassemblé. A la fin du XIIIe siècle, les maisons dépendant de Renneville étaient au nombre de neuf: Dieu-La-Croisse, le Pommeret, Bailly, Beaulieu, Brettemare, Rublemont, Feugrolles, la Gâtine et alors tout récemment acheté (en 1287), le fief de la Gouberge.

Une telle organisation fait immédiatement songer au système des granges cisterciennes. On peut légitimement penser qu'une cause identique, des donations dispersées, a produit des effets semblables, à savoir, chez les uns comme chez les autres, la multiplication des centres d'exploitation.

Mais contrairement à ce qui s'est un temps produit pour Cîteaux, le dynamisme économique des Templiers n'a jamais été freiné par une Règle qui, condamnant le gain et prônant le retrait dans les déserts, a contraint, dans les premières années de leur existence, les abbayes cisterciennes à vivre en autarcie.

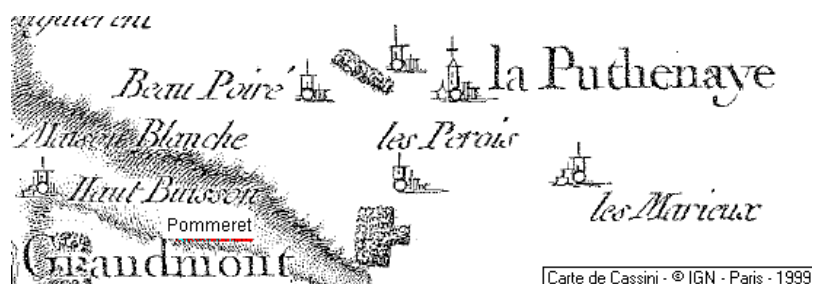
Le souci de meilleure rentabilité que reflète l'organisation agraire des maisons du Temple traduit la préoccupation constante de cet ordre de s'enrichir. Pour ce faire, les Templiers se sont insérés dans les circuits économiques, ont fréquenté foires et marchés (ceux de Pont-de-l'Arche, d'Evreux et du Neubourg, pour Renneville) où ils ont vendu les produits abondants de leurs activités agropastorales ?

Sources Revue Archéologia N° 27

Pommeret (Le) (27)

Maison et fief du Pommeret

Département: Eure, Arrondissement: Bernay, Canton: Beaumont-le-Roger, Commune: Grosley-sur-Risle - 27



Localisation: Maison et fief du Pommeret

La maison du Pommeret était située dans la paroisse de Romilly-la-Puthenaye et formait un fief qui s'étendait sur les territoires voisins de Barquet, du Poudrier, hameau de Collandre, de Grosley et de Conches. Ce fief se trouvait composé en partie des biens donnés en 1200, par le seigneur d'Harcourt, et partie des acquisitions que les Templiers avaient faites depuis, de divers seigneurs du pays.

Richard de la Puthenaye, en embrassant la religion du Temple, leur avait donné, en 1237, des terres sur le chemin de Conches à Beaumont.

Rochart, seigneur de Barquet, leur en avait cédé d'autres sur Barquet, aux Sablonnières, à la Voie des Authieux à la Puthenaye, « ad viam de Altaribus ad Puteneiam. »

Guillaume, Chrétien et Roger, seigneurs des Perrois, « de Perretis », leur donnèrent ou vendirent par divers actes des années 1263, 1283, 1285 et 1290, des terres situées à La Puthenaye, devant la porte du Temple du Pommeret, « in parochia de Puteneia ante portam Templi de Pommeret », à la Mare-Garin, à la Longue-Lire, « ad longam liram », à la Blanche-Marlière, à la Gastine, au Champ-de-la-Roue, « ad campum de rota », à l'Epine-de-Croterel, etc.

Le chevalier Pierre de Courtenay avait accordé en 1246 aux Templiers, des lettres

d'amortissement pour tous les tènements qu'ils possédaient et pourraient posséder par la suite dans son fief de la Vacherie, « in feodo Vaccarie », et pour le tènement de la maison du Pommeret sur la Puthenaye.

Les terres qui dépendaient du Temple du Pommeret en 1342, lorsque les Hospitaliers en prirent possession, étaient de 80 acres de terre.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la maison du Pommeret tombait en ruines. On voit d'après un bail fait en 1673, que le domaine du fief consistait en une mesure, appelée le Temple, dont dépendaient des terres au Poudrier, à Barquet et à Grosley, avec des cens en divers endroits et la redevance des droits seigneuriaux du Château de la Lune.

*Sur les cartes de Géoportail, au sud de la commune de Grosley-sur-Risle, on peut y voir l'emplacement nommé la **commanderie**.*

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Pont-de-l'Arche (27)

Domaine du Temple à Pont-de-l'Arche

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Pont-de-l'Arche - 27



Localisation: Domaine du Temple à Pont-de-l'Arche

La maison que la commanderie de Renneville possédait au Pont-de-l'Arche n'était plus qu'une ruine à la fin du XVe siècle. Nous lisons dans un cueilloir de rentes de 1501: *Au Pont de Larche, Jehan de la Salle, pour une mesure et héritage nommée la Mesure de Renneville, assise audit Pont de Larche en la basse Sentelle, joignant d'un costé la rivière de Saine, XX sols.*

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Ribeuf (27)

Fiefs et domaines Temple de Ribeuf

Département: Seine-Maritime, Arrondissement: Dieppe, Canton: Offranville, Commune: Ambrumesnil - 76



Localisation: Fiefs et domaines Temple de Ribeuf

Les Templiers avaient à Ribeuf sur la Saane, « apud Riboel super aquam Sedane », une maison avec des terres, qui faisait partie des biens à eux donnés en 1207 par Richard de Saint-Denis. Elle était alors tenue en fief de Gilbert de Moreville ; et en arrière-fief, de Gaudefroy de Saint-Denis, père du donateur.

Tous les fiefs consistaient principalement en cens, rentes et autres redevances seigneuriales que le commandeur de **Sainte-Vaubourg** percevait chaque année sur des maisons, terres et héritages dans les lieux sus-désignés.

Le même Commandeur touchait encore les reliefs, quand ils échéaient, des fiefs qui mouvaient de sa commanderie. Ces fiefs étaient à Angiens: le fief de Silleron (1), qui était au XV, siècle une vavassorerie, connue sous le nom de Vavassorerie de la Gaillarde, appartenant en 1461 à Charles Lefebvre, conseiller au parlement de Rouen ; en 1537, à Nicolas Lefebvre, président de Caudebec et seigneur d'Escalles ; et en 1605, à Charles Lefebvre, conseiller audit parlement de Rouen. - 1. *Silleron: Département: Seine-Maritime, Arrondissement: Dieppe, Canton: Fontaine-le-Dun - 76*

A Emanville (2), le fief de Brumey, dans la rue de Calleville - 2. *Emanville: Département: Seine-Maritime, Arrondissement: Rouen, Canton: Pavilly - 76*

Le fief Auvray, dans la rue de Calleville, allant à la mare de la Chapelle

Le fief Houden, au sentier des Planques à Baudouville

Le fief au Maigre, à la rue des Planques

Le fief au Graveren, en la dite rue.

A Barantin (3), le fief du Matrey, à Hatraumont, sur la route de Rouen, appartenant en 1623 à Georges du Hamel, écuyer, seigneur de Cracouville, de La Charmoye et d'Hatraumont. - 3. *Barantin: Département: Seine-Maritime, Arrondissement: Rouen, Canton: Pavilly - 76*

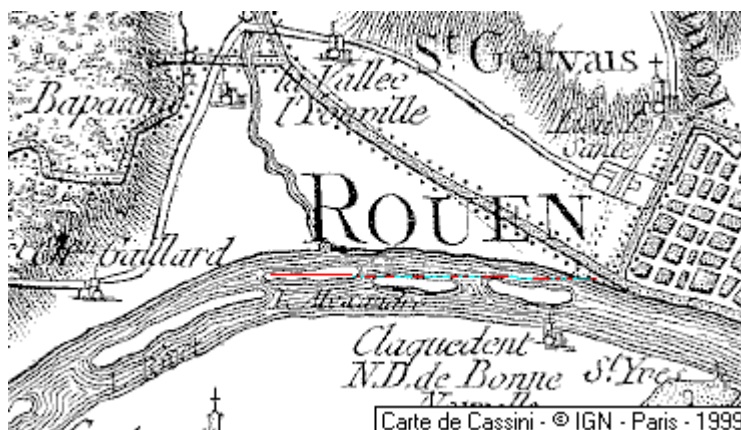
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Rouen (27)

Maison du Temple de Rouen

Département: Seine-Maritime, Arrondissement et Cantons: Rouen - 76



Localisation: Maison du Temple de Rouen

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient au siècle dernier, sur la paroisse et dans la rue de Saint-Eloi, à Rouen, un grand hôtel, nommé l'Hôtel de la Commanderie. C'était l'ancienne maison des Templiers, dont les dépendances s'étendaient autrefois du côté de la porte de la Vicomté, et même au-delà vers celle de la Bourse ou de l'Estrade, presque en face de la rue des Cordeliers.

Un ancien document qui n'est pas daté, mais qui paraît avoir été rédigé en 1222, nous représente ce domaine comme un fief relevant du Roi, et qui appartenait alors à Henri, fils de la Vicomtesse. Il passa l'année suivante en la possession de Laurent et de Jehan

Salehadin ; car nous trouvons des lettres de ces deux personnages, datées du mois de décembre 1223, par lesquelles ils déclarent donner en pure aumône aux frères du Temple de **Sainte-Vaubourg**, « fratibus Templi de domo Sancte Vauborge », leur tènement, édifice en bois et en pierres, avec les jardin et terre en dépendant, situé à Rouen, dans la rue Saint-Eloi, « apud Rothomagum in vico Sancti Eligii », compris entre la terre de Guillaume de Saint-Eloi et celle d'André de Presles, « de Pratellis », et s'étendant depuis la dite rue de Saint-Eloi, jusqu'à la terre de Gaudefroy Trentegerons.

Cette donation eut lieu au moyen de trente livres tournois que les Templiers remirent aux frères Salehadin, et à la charge en outre de leur payer à eux ou à leurs héritiers une rente de 45 sols, monnaie de Rouen, chaque année, en deux termes: à la saint Michel et à Pâques, et quatre onces de poivre, « quatuor uncias piperis », à la Noël.

Il résulte évidemment de ces lettres, que la maison du Temple de Rouen est moins ancienne que celle de Sainte-Vaubourg dont elle n'était qu'une dépendance, et qu'en faisant remonter sa fondation vers l'année 1160, comme l'ont fait le père Duplessis et divers autres historiens, il y a eu confusion de cette date avec celle où les Templiers commencèrent à s'établir en Normandie.

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les Templiers et les magistrats de la ville de Rouen.

En 1276, il s'éleva entre eux une grave contestation qui fut soumise à la décision du bailli de cette ville. Il s'agissait d'une insulte que les Templiers reprochaient au maire de leur avoir faite. Le bailli décida que le maire déposerait deux cents marcs d'argent dans les mains du trésorier du Temple à Paris, lequel ferait une enquête sur la réalité du fait reproché, et fixerait lui-même l'amende que le maire pourrait avoir encourue.

Les Hospitaliers, en héritant des Templiers leur maison de la rue Saint-Eloi, recueillirent d'eux également dans la ville un grand nombre de rentes foncières et de redevances seigneuriales. Ils les réunirent à celles qu'ils y possédaient déjà. Car il faut savoir que les Hospitaliers étaient en possession, au XIIIe siècle, de plusieurs maisons à Rouen, qu'ils cédèrent ensuite à cette ville. Ces maisons étaient situées près de l'église de Saint-Cande-le-Vieux.

Nous avons encore des lettres des maires et bourgeois de Rouen, du mois de février 1247, par lesquelles il est dit qu'ils ont acheté de frère André Polin, prieur de la sainte Maison de Jérusalem en France:

1 — un tènement avec la maison et les constructions qui s'y trouvaient, situé à Rouen,

dans la rue de Saint-Cande-le-Vieux, « in vico Sancti Candidi Senioris apud Rothomagum », et donné autrefois à l'Hôpital, par le comte Guillaume de Mainneville, « de Magnevilla »;

2 — et un autre tènement avec une place allant jusqu'aux murs de la dite église de Saint-Cande, occupé par Gaudefroy de Montfort. Les deux tènements s'étendaient depuis la maison des religieux de Bon-Port jusqu'à la Seine.

La vente s'était faite, sous la réserve par le Grand-Prieur de France de tous ses autres biens et revenus dans la ville de Rouen, moyennant une rente annuelle de cinquante livres que la ville s'engageait à payer en deux termes aux frères de l'Hôpital de Villedieu-la-Montagne, lesquels probablement jouissaient des tènements qui venaient d'être vendus .

D'après un terrier de 1461, les rentes que le commandeur de Sainte-Vaubourg recevait alors à Rouen, reposaient sur un certain nombre de maisons et d'héritages situés:

Rue Cauchoise.

Rue de Ganterie.

Rue de l'Escolle.

A la Croix-de-Pierre.

Rue aux Chartains.

A la Porte-Martainville.

Rue des Crottes.

Rue de la Monnoie.

Rue aux Cordeliers.

Rue aux Oues.

Rue Encrière.

En l'Epiquerie du costé Nostre Dame.

Rue de la Viconté.

Sur l'Hostel du curé St Jehan sur Renelle.

Sur l'Hostel de l'Escuelle d'Estain, près du Fossé aux Gantiers.

Sur la maison de la Seranière en la rue de Damiette, etc.

Au XVIIe siècle, le commandeur Hospitalier de Sainte-Vaubourg n'habitait plus son hôtel à Rouen.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Plaintes des Templiers contre le Maire et la Ville de Rouen, en 1276

« A tous cheus qui ches letres verront et orront le ballif de Rouen salus, sachies que

comme content (contestation) fust entre les freires de la chevalerie du Temple d'une part, et le Mere et la vile de Roen d'autre por, une injure que le Mere devoit avoir fait as devans dis freires, si comme eus disoient, a la parfin le Maire por li et por la vile par le conseil de bones gens le mist du tout a peine de 11 mars (200 marcs), sur le trésorier du Temple de Paris, et li gaja a amender par tel condicion que le tresorier doit enquere du fait et se il treuve enqueste faite que il appartieigne amende li tresorier puet l'amende tausser à sa volenté et li maires por et por la vele feroit l'amende tele comme elle sera taussée par le tresorier et le il ne trouvoit que il fust coupable, le maire et la vele sen devoient partir tous quites. En tesmoing de cheste chose nous avons mis a ches lettres le scel de la ballie de Rouen.

« Che fu fait en lan de grace mil CCLXXVI, le vendredi avant Pentecoste »

Sources: A. N., 55,199, n° 45 (Bibliothèque imperiale)

Communiqué par M. L. Delisle

Les Templiers, ou frères de la milice ou chevalerie du Temple, s'établirent à Rouen, vers l'an 1160, dans les limites de l'ancienne paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, où ils bâtirent dans le siècle suivant une maison et une église entre la rue des Cordeliers et la porte de l'Estrade. L'emplacement qu'ils occupèrent s'étendait jusqu'à celui sur lequel a été édifié dans le siècle dernier l'hôtel des Juges Consuls, la Bourse, dont le nom fut même appliqué à la rue qui précédemment s'appelait la rue du Temple.

Dom Duplessis (tome I, en sa description de la Haute-Normandie, page 118, édition de 1740) nous dit que les Templiers eurent deux couvents à Rouen, celui ci-dessus décrit, et un autre qu'ils bâtirent vers le milieu du XIIIe siècle dans la rue des Hermites, sur la paroisse Saint-Martin-de-Renelle. Nous ajouterons, ce qui semble ignoré de nos annalistes, qu'ils possédaient une troisième Maison à Rouen, rue Saint-Eloi, car il existe une charte ou plutôt une copie authentique constatant, en 1227 (1), l'accision de l'hôtel des Templiers, en la paroisse Saint-Eloi, de Jehan Salle-Hodin, opérée devant Thibault (d'Amiens), archevêque de Rouen, qui pour plus d'authenticité de la vente, fait apposer à l'acte le sceau de la cour (autrement dire de l'officialité), et don la tradition foncière s'opère « per chirotecas », au moyen de gants donnés ou constitués en rente circonstance symbolique que nous avons consignée Page 8 de notre première partie.

1. Cette charte est transcrite en entier dans le livre terrier de Sainte-Waubourg de l'année 1672.

Elle enonce ce qui suit:

« Quoddam tenementum quod situm est apud Rothomagum in parrochia sancti Eligii Ligneum et lapideum integrum cum omnibus pertinanciis inter terram Wuillelmi de sancto Eligio (Saint-Eloi), et terram Andreae de Pratellis (de Préaux). (Archives du département) »

En 1173, Henri II, roi d'Angleterre, donne aux Templiers de Rouen sa maison de plaisance avec le parc de Sainte-Waubourgy, situés an aval de Rouen, sur la rive droite de la Seine, et après la suppression de l'Ordre du Temple, en 1312, ordonnée au concile de Vienne, sous Philippe le Bel, les Maisons des Templiers de Rouen« rentrèrent dans le domaine », celle de Sainte-Waubourg fut donnée aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et qui deviendra une de leur commanderie.

En 1483, notre rue Saint-Eloi était dite de la Monnaie; - elle avait la même dénomination en 1680, où à cette époque, le tènement de maisons ci-dessous appelé comme appartenant aux chevaliers de Jérusalem, puis, en 1756, autre terrier qui relate comme possession des mêmes: L'Hôtel de Saint-Waubourg et tènement de la maisons adjacentes, situées à Rouen, rue et paroisse Saint-Eloi.

Les plus anciens titres de cet établissement sont déposés en la bibliothèque impériale, rue Richelieu, section des manuscrits, et les autres plus récents, relatifs aux biens, font partie de nos archives départementales.

Sources: Recherches historiques sur le tabellionage royal: principalement en Normandie... et sigillographie normande en XXIV planches. par A. Barabé, Alexandre Théodore (1800-1884). Editeur: H. Boissel (Rouen)

Top

Rublemont (27)

Domaine du Temple de Rublemont

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Le Neubourg, Commune: Tourneville - 27



Localisation: Domaine du Temple de Rublemont

Il y avait encore dans la paroisse de Sacquenville une maison du Temple, appelée Rublemont et aussi Riblemont, qui était distincte de celle de Brettemare, et se trouvait bâtie dans un clos de treize acres de terre longeant le chemin des Roches au Mesnil de Sacquenville, et aboutissant au chemin de Bacquepuis aux Roches.

La maison de Rublemont existait au commencement du XIIIe siècle car il nous reste une charte de 1220, de Hugues le Vavasseur de Brosville, « de Broevilla », par laquelle ce seigneur reconnaît avoir donné à l'Ordre du Temple une terre touchant à l'habitation des frères du Temple de Rublemont, « juxta herbergagium fratrum Templi de Rublemont », et qui s'étendait vers la Fouetelée de Sacquenville.

En 1258, Richard et Thomas du Bois-Jocelin cédèrent aux Templiers leur Bois-Jocelin qu'ils tenaient de Guillaume, seigneur de Sacquenville, et qui commentait près de la Fouetelée, en descendant vers la vallée.

La Fouelelée ou Foutelée, était un pâturage compris entre le chemin de Rublemont à Sacquenville, et celui de Rublemont à Bacquepuis. Il fut vers la fin du XIIIe siècle la cause d'un procès entre les frères du Temple et Robert, seigneur de Sacquenville, parce que celui-ci prétendait convertir en labourage cette terre que les Templiers voulaient conserver en pâture. On finit pourtant par s'entendre, d'autant mieux que le seigneur Robert, d'après le conseil de ses amis, consentit, par ses lettres du mois de janvier 1294, à faire l'abandon de la Foutelée aux Templiers, à la condition de la conserver en pâturage. A cette occasion, le seigneur de Sacquenville déclarait qu'il voulait que les Templiers pussent jouir librement de tous les biens qu'ils possédaient, et pourraient posséder par la suite dans l'étendue de sa seigneurie, sous la réserve faite par lui de la moulte de la Couture au-dessus du Bois-Jocelin et de celle de son fief du Mesnil-Faucin.

Le Commandeur avait la moyenne et basse justice dans son fief de Rublemont, dont le domaine comprenait 96 acres de terre arable, affermés en 1630, 250 livres.

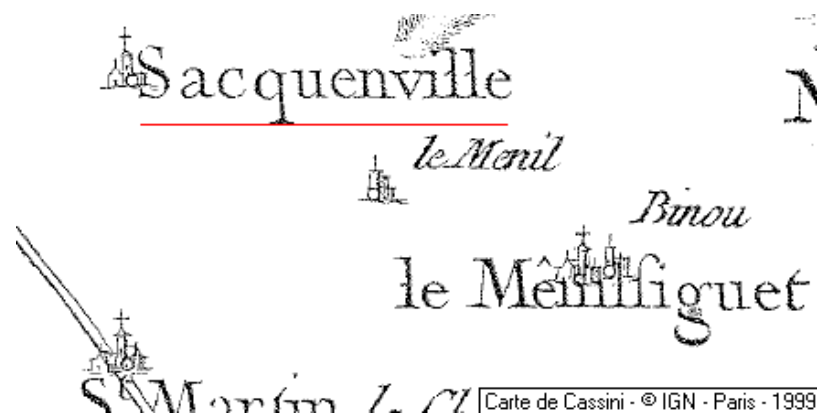
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Sacquenville (27)

Fief du Temple à Sacquenville

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Evreux-Nord - 27



Localisation: Fief du Temple à Sacquenville

Un autre seigneur, Roger Harenc, abandonnait en 1212 aux frères du Temple, tout ce qu'il avait, et tenait du fief de Sacquenville, « de feodo de Sakenvilla », à Sainte-Colombe, à Renneville, « apud Sanctam Codumbam, Rennevillam », et autres lieux, sous la réserve toutefois du fief de Jehan Pasquier, mais à charge d'hommage et de rendre chaque année une paire de souliers dorés, « calcearia deaurata », à Guillaume, seigneur de Sacquenville.

Celui-ci, de son côté, leur donnait, en 1246, la justice qu'il avait sur les hommes et sur les terres provenant du seigneur Harenc, et déclarait, dans ses lettres du mois de décembre 1248, qu'il amortissait en faveur des frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Saint-Etienne-en-Campagne, « apud Sanctum Stephanum in Campania », tout ce que ces derniers tenaient de lui dans les paroisses de **Sainte-Colombe** et de **Semerville**, dépendant de son fief de Sacquenville.

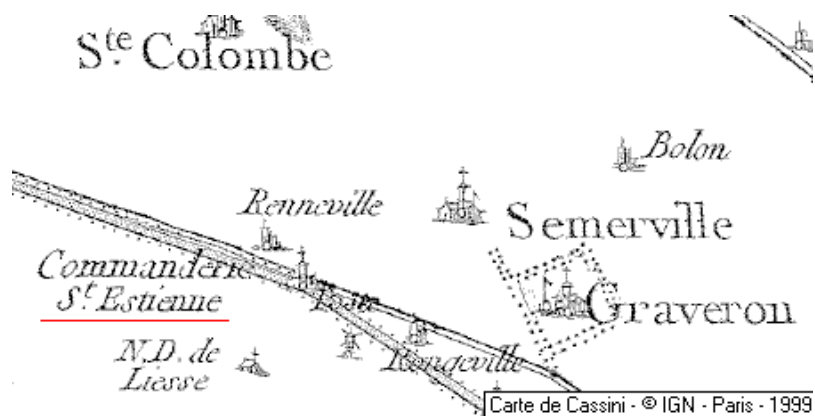
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Saint-Etienne-de-Renneville (27)

Maison du Temple de Saint-Etienne de Renneville

Département: Eure, Arrondissement: d'Evreux, Canton: d'Evreux-Nord, Commune: Sainte-Colombe-la-Commanderie - 27



Localisation: Maison du Temple de Saint-Etienne de Renneville

Parmi les bienfaiteurs de Saint-Etienne au XII^e siècle, nous trouvons en premier lieu, après Richard d'Harcourt, inhumé dans le choeur de la chapelle et dont le tombeau se voyait encore avant la Révolution, Marguerite comtesse de Warwick qui, du consentement d'Henri du Neubourg son fils, donne en 1156 à l'église de Sainte-Marie des chevaliers du Temple, la ville de Lammadoc.

Deux ans auparavant, l'inventaire de Renneville signale une charte de Geoffroy Vac, « portant don par lui fait, du consentement de Hugues son fils, de toute la terre qu'il avait au-dessous du ruisseau de Masculey et d'Angerville, ou il y eut autrefois des bâtiments, plus du bois et de telle coutume que ses hommes avaient au dit lieu. »

Viennent ensuite, Gilbert Duval, Agnès d'Osmonville (Tremblay) et Lucas des Essarts qui leur donnent des terres à **Epréville** près le Neubourg, Guillaume d'Angerville qui cède la dîme du moulin de **Brosville** et de celui de **l'Ecluse d'Hulne** (1180), Robert de Caudecôte qui leur offre le tiers d'un fief à **Sémerville** en prenant leur habit (1198), Guillaume de Saint-Georges de Cesseville, qui leur vend la moitié d'une acre de terre en cette commune, pour 9 livres tournois, etc., etc.

Toutes ces donations cependant furent souvent l'occasion de difficultés, soit avec les seigneurs soit même avec les évêques. C'est pour en diminuer le nombre que les Souverains Pontifes, Innocent II, Célestin II, Lucius II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV et Alexandre III, envoyèrent des bulles pour les exempter de toutes dîmes et de toute juridiction épiscopale, les prenant eux et leurs biens sous la protection spéciale du Saint-Siège. Les Rois de France et d'Angleterre confirmèrent souvent par des lettres leurs différents privilèges.

La première difficulté dont nous ayons connaissance est celle qui s'éleva entre les abbé

et couvent du Bec et les frères de la Chevalerie du Temple, au sujet des dîmes des paroisses de **Marbeuf** et de Saint-Pierre d'**Epréville**. C'est pourquoi, en présence et de l'avis d'Henri precentor (10) de l'église de Bayeux, et d'Henri sous-chantre, les parties convinrent de ce qui suit:

1 — Les abbés et couvent du Bec auront et posséderont à perpétuité les dîmes auxquelles les Templiers pouvaient prétendre, en la paroisse de **Marbeuf**.

2 — Les Chevaliers auront toutes celles d'Epréville, à la condition cependant de donner aux moines chaque année à la Saint-Luc, deux muids (11) et demi d'avoine à la mesure du Neubourg, livrables à la grange qu'ils avaient sur cette paroisse. Cet accord eut lieu en 1199, entre Robert Petit, précepteur des Maisons du Temple en Normandie et Guillaume II abbé du Bec.

Sources: Saint-Etienne de Renneville par l'Abbé Vertot

Saint-Etienne de Renneville

C'est grâce à la bienfaisance et aux libéralités des seigneurs d'Harcourt, que les Templiers fondèrent au XII^e siècle leur maison de Renneville. Une charte de Robert d'Harcourt, « de Harcourt », de l'année 1200, ayant au dos cette suscription: « Confirmation de la donation de la commanderie de Saint-Etienne de Renneville, porte que ce seigneur, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, a confirmé aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon toutes les donations à eux faites par son père, Guillaume d'Harcourt, et ses autres prédécesseurs.

Par le même acte, il leur confirma également tous les biens que ses chevaliers, vavasseurs et hommes de fief, avaient pu leur concéder, et renonça en leur faveur à tous les droits de justice et de seigneurie qui lui avaient été réservés, ainsi qu'à son père. »

De plus, il leur donna l'église de Tilleul-Lambert, « ecclesiam Tilleoli Lamberti », avec ses revenus et dix acres de terre dépendant du fief d'un nommé Hémard, et dont ils étaient en jouissance depuis longtemps.

Enfin, il leur amortit tout ce qu'ils avaient à La Putenaye, « Puthenaye, commune de Romilly, arrondissement, Bernay, canton, Beaumont-le-Roger », « apud Postine », et leurs possessions de toute nature qui mouvaient de ses fiefs en Normandie, et dont ils jouissaient l'année où le roi d'Angleterre, Henri, fils de Mathilde, vint à mourir, c'est-à-dire en 1154.

La commanderie de Saint-Etienne de Renneville existait déjà en 1154; car nous

trouvons dans une chartre de cette date, donnée en forme de vidimus par le garde-scel de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et dont il sera parlé ci-après, un frère du Temple, du nom de Robert, qui se qualifiait de commandeur de Saint-Etienne, « preceptor Sancti Stephani. »

L'église de Saint-Etienne de Renneville appartenait à la commanderie; car nous trouvons un nommé Guillaume, seigneur du Mesnil-Pipart, « de Mesnilo Pipardi », donner aux Templiers, en 1246, des terres et une maison à Sainte-Colombe, pour avoir, dans leur église de Saint-Etienne, « in ecclesia Sancti Stephani », un anniversaire le lendemain du jour de la Saint-Michel pour lui, ses parents défunts et le chevalier Richard d'Harcourt, son seigneur d'impérissable mémoire.

Le chef-lieu de la commanderie se composait d'une grande maison, flanquée de deux tours; d'une belle chapelle dédiée à saint Etienne; d'une basse-cour avec logement pour le fermier, comprenant en fonds de bâtiments, cour, jardins, bosquets, dix-huit acres de terre entourés de haies vives et de fossés, situés le long du chemin de Neubourg à Saint-Mélain, aboutissant à celui de Semerville à Tilleul-Lambert.

L'enclos de la maison était moins grand en 1312, au moment où les Templiers quittèrent Renneville; car il ne contenait alors que six acres. Il y avait, à la même époque, 190 acres de terre labourable qui étaient affermés vingt sols tournois l'acre. Ces terres ne rapportaient, en 1373, d'après le Livre-Vert, que quinze livres tournois, sans doute à cause de la misère où les guerres avaient plongé le pays.

Le Commandeur avait à Saint-Etienne de Renneville la moyenne et basse justice. Il possédait, en outre, un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales au dit lieu, ainsi qu'à Sainte-Colombe, Mesnil-Froid, Tilleul-Lambert, Semerville, le Tremblay, le Menil-Broquet, Saint-Leger, etc.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France — Eugène Mannier — Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Procès des Templiers, tome I, page 430

Iipse autem testis confessus fuit de dicta abnegacione et de omnibus aliis peccatis suis, ut dixit, infra annum a recepcione sua, in capella sancti Stephani dicte Domus de Reneville, fratri Michaeli de Falesia, quondam capellano dicti loci de ordine eorum, qui absolvit eum, injunctis sibi in penitencia XIII Pater noster, omnibus diebus vite sue, preter alia que debebat dicere, et inter alia dixit sibi dictus capellanus.

Procès des Templiers, tome II, page 26

Dixit enim se fuisse receptum, circa instans festum Nativitatis beati Johannis Baptiste erunt XII anni vel circa, per fratrem Philippum Agate, preceptorem Normandie testem supra examinatum in capella domus Templi sancti Stephani de Benavilla Ebroicensis diocesis, presentibus fratribus Guillelmo Durgenses, presbitero, curato dicte domus quondam, Albino preceptore de Bangi Bajocensis diocesis, Enrico Anglici preceptore de Valle de Canivilla servientibus, deffunctis....

Sources: *Procès des Templiers*, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Top

Saint-Pierre-le-Vieux (27)

Fief du Temple de Saint Pierre le Vieux

Département: Seine-Maritime, Arrondissement: Dieppe, Canton: Fontaine-le-Dun - 76



Localisation: Fief du Temple de Saint Pierre le Vieux

Le fief et la seigneurie de Saint-Pierre-le-Vieux était déjà en la possession des Templiers en 1229; car nous voyons cette année-là un chevalier du Temple, Robert, commandeur de Sainte-Vaubourg, obliger un nommé Gauthier Libert à reconnaître qu'il tenait du Temple son domaine situé au Hamel, dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, « apud hamellum in parochia Sancti Petri Véteris », et qu'il devait, comme ses prédécesseurs, assister trois fois par an aux plaids tenus par le Commandeur dans la dite paroisse.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Saint-Vincent-des-Bois (27)

Domaine du Temple de Saint-Vincent-des-Bois

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Pacy-sur-Eure - 27



Localisation: Domaine du Temple de Saint-Vincent-des-Bois

888. Jean Havart, curé de Saint-Vincent-des-Bois, du consentement de son frère aîné, sire Eudes Havart, chevalier, confirme aux Templiers le droit de patronage sur l'église de Saint-Vincent, que celui-ci leur a donné avec une part de l'héritage paternel.

(Juin 1231)

Sciant presentes et futuri quod ego, Jomaxkes de Sancto Vincentio presbiter, de assensu et voluntate domini Odomis Havart militis, fratris mei primogeniti, dedi et concessi et hac carta mea confirmavi fratribus Milicie Templi Salomonis, in puram et perpetuam elemosinam, jus patronatus ecclesie Sancti Vincentii quod dictus Odo, Frater meus, cum parte mea hereditatis antecessorum meorum mihi contulerat, jure hereditario possidendum.

Et ut hec donatio firma et inconcussa permaneat, presens scriptum sigilli mei munimine roboravi.

Dictus vero Odo Havart, frater meus, ad petitionem meam et ad majorem confirmationem, sigillum suum apponere dignum duxit.

Actum anno Domini M° CC° tricesimo primo, mense junio.

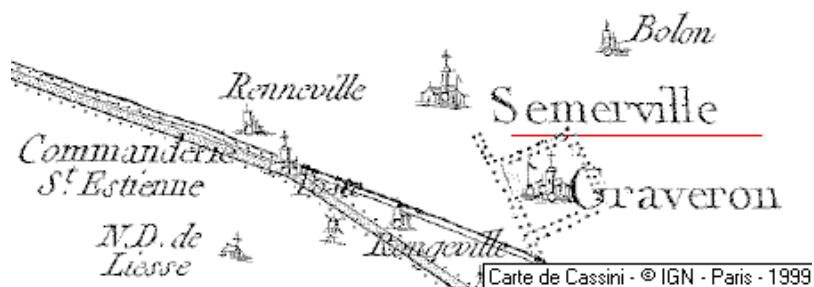
A. Original jadis scellé, L 878, n° 73.

Sources: Depoin, Joseph - Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs : monastère parisien. Tome 4, page 76. Paris 1921. -

Semerville (27)

Domaine du Temple à Semerville

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Evreux-Nord - 27



Localisation: Domaine du Temple à Semerville

Pendant le XIII^e siècle, les Templiers de Renneville firent de nombreuses acquisitions pour accroître l'importance de leur domaine. Ils y annexèrent la terre de Semerville, « terra de Semervilla », dont une partie, appelée le fief de Caudecote, leur avait été donnée par Robert de Caudecote, « de Calida tunica », et confirmée par Robert de Boisrond, « de Bosco rotundo », son neveu, au moment où celui-ci entra dans la religion du Temple.

Quant au surplus de cette terre, les Templiers la tenaient en fief du seigneur de Boisrond, ainsi qu'il résulte de ses lettres de l'année 1209.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Temple (Le) Eure (27)

Lieux Le Temple dans le département de l'Eure, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Les Templiers

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Val-de-Reuil - 27

Templiers (Les), lieu-dit conservé au Vaudreuil (Paul Goujon, Histoire du Vaudreuil.)

Il n'y a plus aucune trace du nom Temple

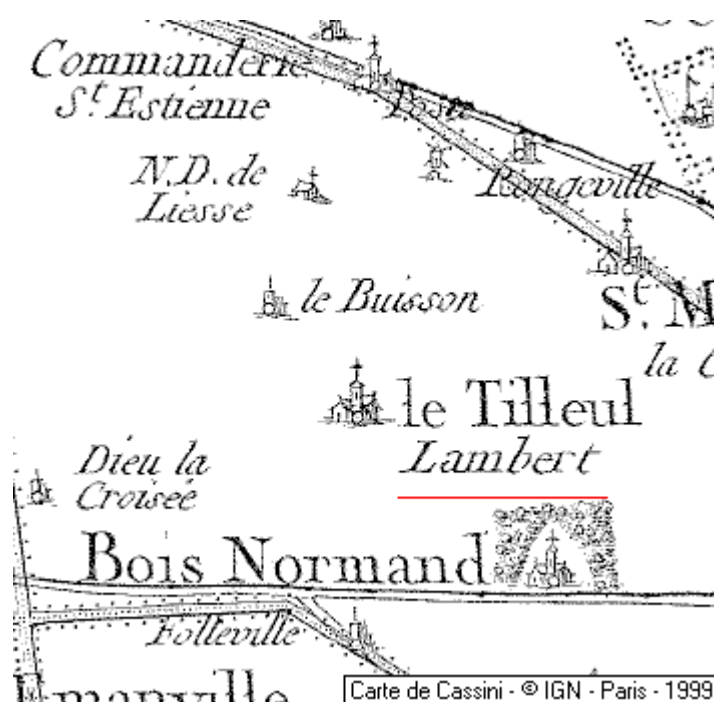
Sources: Dictionnaire topographique du département de l'Eure, rédigé par M. Le Marquis de Blosseville. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXVIII.

Top

Tilleul-Lambert (Le) (27)

Domaine du Temple de Le Tilleul-Lambert

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Evreux-Nord - 27



Localisation: Domaine du Temple de Le Tilleul-Lambert

L'église de Tilleul-Lambert « ecclesiam Tilleoli Lamberti », fut donnée aux Templiers de Saint-Etienne de Renneville en 1200, par le seigneur de Harcourt.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Tournedos-sur-Seine (27)

Fief du Temple de Tournedos

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Val-de-Reuil, Commune: Tournedos-sur-Seine - 27



Localisation: Fief du Temple de Tournedos

Il y avait en cette paroisse un fief qu'Emeline d'Angerville donna, en 1205, aux Templiers, consistant en terres, hôtes, pêcheries, cens, etc., et que tenait d'elle le fils de Richard Serée.

En 1207, les frères du Temple reçurent de la générosité d'Agnès, fille de Simon Harcé, quatorze acres de terre situés à Tournedos, vers le Mesnil-Faucoin; et en 1236, Roger Harenc de Tournedos leur donna neuf acres aussi de terre au même terroir, dans le Val-Meulon.

Il ne restait plus au XIV^e siècle, du fief de Tournedos, que quelques cens et rentes seigneuriales que les Hospitaliers touchaient encore à la fin du siècle dernier.

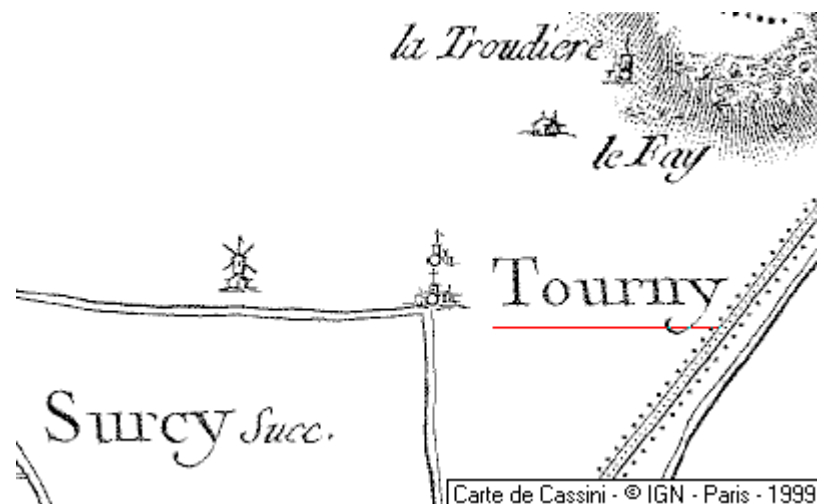
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Tourny (27)

Domaine du Temple de Tourny

Département: Eure, Arrondissement: Andelys, Canton: Ecos - 27



Localisation: Domaine du Temple de Tourmy

Par un acte de 1248, portant vente de dix-huit mines de froment et de dix-huit chapons, Lucie du Bois doit aux Templiers dix mines de froment et dix chapons sur quatre pièces de terre « in parrochia de Tornî »

Sources: Par L'abbé de Tiron. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome 164, deuxième livraison juillet-décembre 2006.

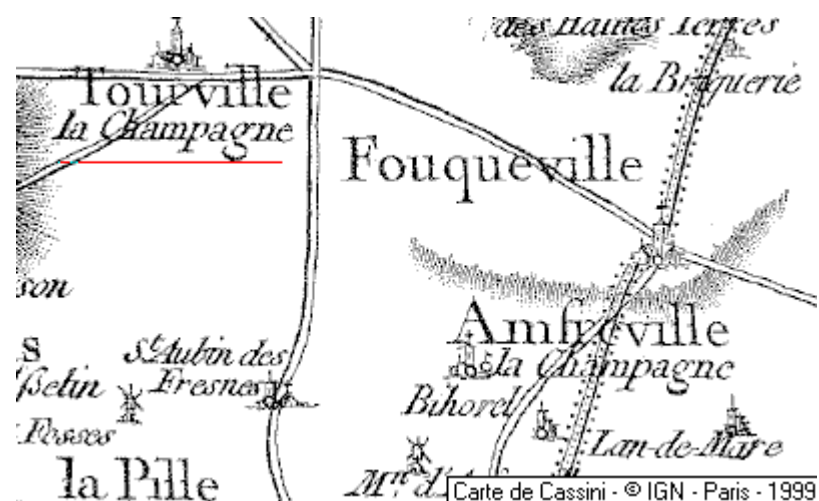
Paris Genève, Librairie Droz 2007

Top

Tourville-la-Campagne (27)

Domaine du Temple de Tourville-la-Campagne

Département: Eure, Arrondissement: Bernay, Canton: Amfreville-la-Campagne - 27



Localisation: Domaine du Temple de Tourville-la-Campagne

Il y avait encore à Tourville-la-Campagne une maison appelée le Temple, et qui devint, au XIV^e siècle, une grange dîmeresse pour renfermer les dîmes de cette paroisse, dont la cure était, à la collation du commandeur. Il s'y trouvait encore quelques terres qui furent ensuite données à cens ou prises en arrentement.

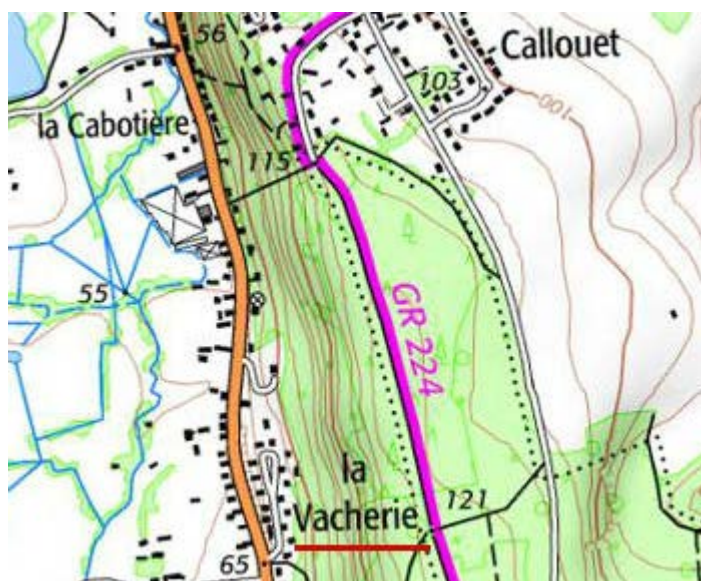
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Vacherie (La) (27)

Domaine du Temple de La Vacherie

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Louviers, Commune: Brionne - 27



Localisation: Domaine du Temple de La Vacherie

Les Templiers reçurent de Jacques, dit Le Grand, tout ce qu'il possédait, posséderait en terres, prés, vignes, maisons et autres propriétés dans le village de La Vacherie.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Vernon (27)

Domaine du Temple de Vernon

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Chef-lieu de cantons - 27



Localisation: Domaine du Temple de Vernon

on ne trouve aucun ancien titre sur la maison que les Templiers avaient à Vernon.

La visite prieurale de 1495 en fait seulement mention en quelques lignes: « A vernon, y a une cense, nommée le Temple de Vernon, où solloit avoir une maison qui, de présent, est détruite et baillée pour V livres par an. »

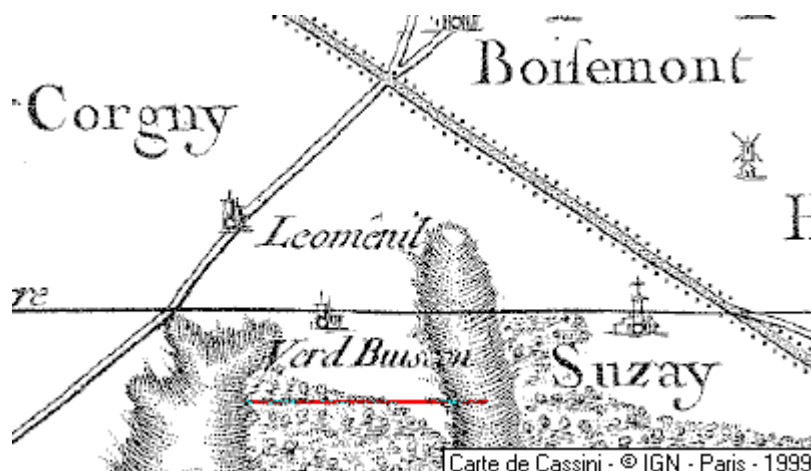
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Vert-Buisson (Le) (27)

Fief du Temple Le Vert-Buisson

Département: Eure, Arrondissement: Les Andelys, Canton: Les Andelys, Commune: Boisemont - 27



Localisation: Fief du Temple Le Vert-Buisson

C'était un petit domaine seigneurial, situé dans la paroisse de Boisemont, et où il n'y avait plus aucun bâtiment à la fin du XVI^e siècle.

Les Templiers l'avaient formé à l'aide de la donation que leur fit en 1226 Jean de Borrez, chevalier, de tout un bois qu'il possédait en la paroisse de Boisemont, « in parochia de Buesemunt », au-delà du Val de la Haie, contigu à une terre, nommée Champ-au-Bond, et que les Templiers défrichèrent et mirent en culture.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

Villedieu-sur-Grandvilliers (27)

Maison du Temple de Villedieu-sur-Grandvilliers

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Verneuil-sur-Avre, Commune: Roman - 27



Localisation: Maison du Temple de Villedieu-sur-Grandvilliers

La ferme de la Villedieu constitue, avec le hameau voisin de la Geriaye, un écart de la commune de Roman.

Notice historique et archéologique

Une documentation peu abondante et des vestiges architecturaux dérisoires rendent malaisée l'étude de cette maison créée par le Temple à proximité de la frontière sud de la province.

Le domaine

En l'absence de sources d'archives, les circonstances entourant la fondation de la commanderie et la mise en place de son patrimoine foncier nous sont inconnues. On peut néanmoins formuler une hypothèse quant à l'origine du domaine en ayant recours à la carte à grande échelle et à la photographie aérienne.

La composition et la gestion du domaine aux XIIIe et XIVe siècles

Le plus ancien acte concernant Villedieu-sous-Grandvilliers est un rachat de rente, daté de 1271. Les Templiers devaient à Aceline, dite la Harelle, 2 deniers de rente chaque année pour un pré situé près du moulin de Jean de Canteloup, écuyer. Ils la lui rachètent moyennant 2 sous tournois. La possession de ce pré, assez éloigné semble-t-il de la maison, indique que les Templiers de Villedieu avaient besoin de foin et pratiquaient donc l'élevage.

La commanderie leur ayant été dévolue après la suppression de l'Ordre du Temple, les Hospitaliers la donnent à ferme pour 9 années, en juin 1357. Le preneur est un frère de l'Hôpital, frère Nicole Du Barillet. Pour tout loyer il paiera chaque année au commandeur, frère Simon Clignet, « une queue de vin bon de Dreux » et sera tenu de recevoir une ou deux fois par an. Le bail mentionne l'existence d'une vigne que le preneur devra rendre « bien labourée et cultivée. »

Le second bail, consenti en juin 1372, également pour 9 ans, est riche d'informations intéressant les pratiques culturelles et l'état du domaine. Tout d'abord notons qu'il s'agit d'un contrat d'un type particulier, dit « à moitié. » En l'occurrence, le bailleur (frère Jean Lorin, commandeur) fournit au preneur (un laïc) le train de culture, « cinq beufs trayans et tout le bernois de charue et de charrette » et lui avance, la première année, la moitié des semences et l'argent « a paier ung vallet a chacier la charue et un pastour a garder les vaches ... »

La récolte sera partagée, « moittie a moittie. » Alors que l'étendue des terres arables est de 120 journaux, le locataire n'est tenu de cultiver qu'une superficie de 90 journaux, divisée en trois « saisons » égales. Les terres exploitées sont donc soumises à un assolement triennal parfait. L'enquête consignée dans le « Livre vert » révèle, l'année

suivante, la faible valeur de la maison à cette époque: 21 livres 10 sols tournois. Ce revenu très limité, conséquence de la guerre, justifie la décision prise en chapitre cinq ans plus tard de réunir l'établissement de Villedieu-sous-Grandvilliers à celui de Launay-au-Perche, membre de la Commanderie de Villedieu-en-Dreugèsin.

Sources: Michel Miguet, Les Templiers et Hospitaliers en Normandie. Edition du CTHS, 1995.

Villedieu-sous-Grandvilliers

C'était, d'après le Livre-Vert, une ancienne commanderie du Temple, peu importante d'ailleurs, puisqu'elle n'avait, pas de chapelle. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, après avoir remplacé à la Villedieu ceux du Temple, en firent construire une qu'ils dédièrent à Sainte-Catherine. Elle se trouvait située avec la maison, sur le chemin de la Villedieu à la Gériaye.

Les terres dut domaine contenaient 181, acres en labour, bois et près.

La commanderie avait tous droits de justice et de seigneurie dans sa terre de la Villedieu qui était un fief amorti.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Villez-sur-le-Neubourg (27)

Domaine du Temple de Villez-sur-le-Neubourg

Département: Eure, Arrondissement: Evreux, Canton: Le Neubourg - 27



Localisation: Domaine du Temple de Villez-sur-le-Neubourg

A un quart de lieue d'Epreville et à une demi-lieue du Neubourg, la commanderie avait une grange à dîmes touchant au cimetière de Villez, et qui servait à renfermer le produit des dîmes de ce village et des récoltes de quelques pièces de terre que les Templiers avaient achetées d'un seigneur de la Vacherie en 1234.